

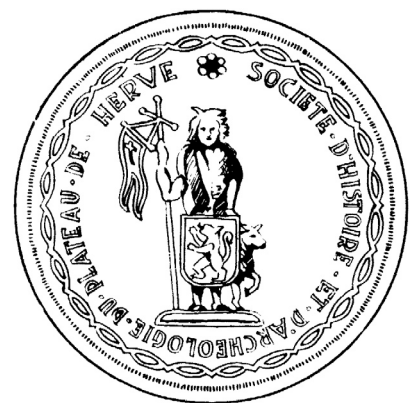
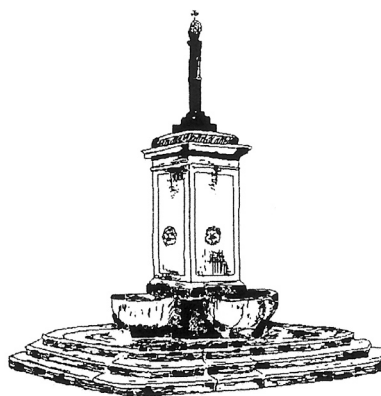
Actes de la Journée de l'Histoire

1918-1920 : Fin d'une guerre, Début de la paix dans nos régions

27 novembre 2010

Verviers – Centre Touristique de la Laine et de la Mode

Une organisation de
la Société verviétoise d'Archéologie et d'Histoire
en collaboration avec
la Société royale « Les Archives Verviétoises » et
la Société d'Histoire et d'Archéologie du Plateau de Herve



Editeur responsable : Société verviétoise d'Archéologie et d'Histoire.
Secrétariat : Guy de Groulart Rue F. Spineux 9, 4130 Esneux.

Les articles sont publiés sous la responsabilité de leur(s) auteur(s). Sans mention particulière, les illustrations sont de l'auteur.

Toute reproduction intégrale ou partielle, faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur et de l'éditeur ou de ses ayants droits est illicite.

INTRODUCTION

Bonjour à toutes et tous,

Je suis très heureux de vous souhaiter la bienvenue, à vous nos invités, orateurs de cette journée, à vous participants si nombreux.

Cette journée, dont la Société verviétoise d'Archéologie et d'Histoire prend la charge cette année, est née d'une volonté commune de la Société d'Histoire et d'Archéologie du Plateau de Herve, de la société royale « Les Archives verviétoises » et de la SVAH. En effet, en 2007, nous avons décidé d'unir nos efforts afin d'offrir chaque année une Journée de l'Histoire, alternativement à Herve et à Verviers. 2007 à Herve, 2008 à Verviers, 2009 à Herve et 2010 à Verviers.

Et cette année, nous avons en plus le plaisir d'accueillir un représentant de la société « Histoire et Archéologie Spadoises » : monsieur Toussaint.

Je voudrais maintenant lancer cette journée en évoquant les thèmes que nous allons aborder.

Après une guerre terrible, inédite, cataclysme dans la vie du peuple belge, il va falloir tourner la page, non sans avoir, au préalable, réglé quelques comptes.

Le professeur Francis Balace nous dressera tout d'abord un tableau d'ensemble. En novembre 1918, où en est la Belgique ? Quelles sont les grandes questions qu'elle doit affronter ? Comment nous situer dans le concert des vainqueurs ? Autant de questions délicates que le professeur Balace abordera avec son brio habituel et sa verve coutumière.

Après la pause-café, monsieur Toussaint nous amènera à Spa, ville qui possède et surtout possédait un grand nombre de châteaux, villas, hôtels de luxe et pensions de famille. Il est intéressant de voir comment les villas Peltzer, propriété finalement d'anciens Allemands, ont supporté la Grande Guerre et surtout la fin de celle-ci.

On sait que Spa a joué un rôle important dans les négociations de paix : commission d'armistice, conférence sur les dommages de guerre...

Nous nous plongerons ensuite dans un cas concret : l'entité de Theux. Paul Bertholet, qui connaît Theux et bien plus encore sur le bout des doigts, nous parlera des exactions allemandes de dernière minute, puis de l'arrivée et de l'installation des troupes britanniques, avec leur État-Major, leur hôpital de campagne et, – mais ils n'en peuvent rien –, la grippe espagnole, *the Spanish Lady*. Il rappellera également la façon dont l'entité theutoise a veillé à cultiver la mémoire de 1914-1918.

Après un repas bien mérité, monsieur Doms développera un point étonnant, les vengeances populaires à Verviers, qui vont trouver leur sommet les 27 et 28 novembre, au moment du flottement entre le départ des troupes allemandes et l'installation ferme du pouvoir communal et des armées alliées. Pillards, traîtres et accapareurs seront arrêtés. On en est au début d'une répression qu'il faudra canaliser.

Et précisément, personnellement, j'aborderai deux questions en écho à la fureur populaire de novembre 1918. Les Allemands de Verviers n'ont qu'à bien se tenir. Ils vont passer devant une commission qui en expulsera un certain nombre. De plus, dès le début 1919, mais pour une période assez brève, la justice militaire s'occupera des principaux coupables, le relais étant pris ensuite par la cour d'assises siégeant à Verviers et, pour le menu fretin, par le tribunal correctionnel.

Enfin, nous savons que la guerre a suscité toutes sortes d'associations. Anciens combattants, anciens prisonniers politiques, anciens internés civils. Et ce sont souvent les mêmes noms que l'on retrouve. Alain Colignon, qui a beaucoup étudié la question, terminera la journée en nous expliquant comment les anciens combattants se sont organisés au sortir de la Grande Guerre, et dans quel état d'esprit.

Cette journée terminée, nous espérons que nous nous quitterons tous un peu plus enrichis dans notre connaissance du passé, celui de nos arrière-grands-parents, et désireux de mieux étudier encore cette période passionnante.

Jacques WYNANTS
Président de la Société verviétoise
d'Archéologie et d'Histoire

LA SITUATION BELGE À L'ISSUE DE LA GUERRE ET AU DÉMARRAGE DE LA PAIX¹

Francis BALACE
professeur émérite à l'Université de Liège

Comme le disait Georges Brassens, « moi, mon colon, celle que je préfère, c'est la guerre de 14-18 ! » Mais quand vient le 4 août 1914, vous connaissez la fameuse formule d'Émile Vandervelde « la guerre a surpris la Belgique comme un voleur pendant la nuit ». Le 4 août 1914, on l'a fort oublié, marque surtout la fin de ce que nous continuons à appeler « la Belgique de papa ». Vous me direz : « Je croyais que c'était le fédéralisme de 1994 », mais comme au nord du pays, on met les verbes à la fin des phrases, il nous a fallu 80 ans pour comprendre.

La guerre de 14-18, mon grand père qui l'avait connue, m'en parlait beaucoup. Pourquoi a-t-elle tellement traumatisé les esprits ? Parce que nous avons à peu près 25.000 soldats tués au feu, ce qui est relativement peu, on monte à 42.000 pertes militaires si on y ajoute les blessés décédés de leurs blessures ou les malades car les conditions sanitaires dans les boues de l'Yser ne sont pas extraordinaires. Donc nous avons à peu près 42.000 pertes militaires et les pertes totales de la Belgique se montent à 67.000, ce qui veut dire que vous avez une proportion énorme de civils.

Août 1914, dans le souvenir collectif, surtout à l'est de la Belgique, c'est le martyre des populations civiles. Je ne vais pas revenir sur le thème « man hat geschossen », sur les francs-tireurs etc. Il y a eu en plus un désir confus de vengeance après les premiers échecs parce que par exemple, dans le plateau de Herve, les massacres suivent le reflux en direction d'Aix-la-Chapelle des troupes qui ont été repoussées au Sart Tilman ou à Rabosée. Mais il y a aussi une certaine planification dans les exactions, les écrits théoriques de von Bernhardt qui inventent la notion de guerre totale devant briser le moral des combattants en s'en prenant aux civils.

Dans l'atmosphère d'après guerre, il existait à Verviers – je ne veux pas déflorer ce que va vous dire Alain Collignon – une association antigermanique dirigée par Monsieur Edmond Duesberg qui avait publié un livre « Les peaux grises en Belgique ». Comme il y avait des

Peaux-Rouges dans le Far West, nous ici, on avait connu les peaux grises. Et il disait par exemple qu'on reconnaît l'Allemand à l'odeur, à la consistance de ses matières fécales... Et dans cette atmosphère après-guerre, on a expliqué un certain nombre d'exactions ou de massacres par le fait qu'il y aurait eu une espèce de haine de race entre l'élément latin et l'élément germanique. Pourtant, il faut reconnaître que manifestement, les massacres d'Aarschot, les massacres de Louvain qui se passaient en milieu flamand, ont été tout aussi épouvantables.

Il y a cependant une chose à laquelle il faut parfois réfléchir aussi : on peut comprendre les massacres des dix premiers jours de la guerre, mais par exemple Visé est incendiée, sa population massacrée dans la nuit du 15 au 16 août quand on ne se bat plus à Liège depuis longtemps et les massacres du 20 et 21 août, à Liège place du 20-août ou devant les escaliers St-Pierre, c'est bien après, deux semaines après l'entrée des troupes allemandes. Prenons l'exemple de Visé : le gouvernement hollandais voulant protester parce que la division de cavalerie von der Marwitz, avait passé la Meuse au gué de Lixhe, en écornant le territoire hollandais ; il s'agira donc de brûler une ville frontière pour dire aux Hollandais : faites la mauvaise tête, et il va vous arriver la même chose... À Liège, c'était vraisemblablement quelque chose de beaucoup plus simple : de ce temps-là, au Palais de Justice comme à l'Université, on savait vivre et la garnison allemande avait trouvé de nombreuses bouteilles de vin dans la cave.

Dans la province de Liège, ce bilan est tragique : 1.202 civils fusillés, 3.127 immeubles incendiés ; pour celles de Namur et Luxembourg, il y a 2.812 civils exécutés et les destructions y comptent respectivement 5.000 et 1.936 maisons. On garde le souvenir d'Andenne, de Tamines et, pour le Hainaut, bizarrement, alors qu'il y a eu la bataille de Charleroi, la bataille de Mons avec les Britanniques, on n'a compté que peu de victimes civiles, 350 seulement, mais les pertes matérielles ont été épouvantables. Dans le nord du pays, c'est un peu différent,

¹ Transcription de l'enregistrement de la communication donnée lors du colloque ; il s'agit de langage parlé.

mais l'aridité des chiffres ne rend pas l'aspect émotionnel, l'indignation de l'opinion internationale.

Le régime d'occupation a été à deux vitesses : dans les Flandres et des portions du Luxembourg, du côté d'Arion et de Virton, dans le Hainaut c'est l'*Etappengebiet* dirigé vraiment par des *Feldkommandanturen* qui sont restées au contact du front. Le reste de la Belgique forme le gouvernement général dirigé par toute une série de gouverneurs généraux : von der Goltz, von Bissing, von Falkenhausen, qui laissent, autant que faire se peut, les autorités provinciales ou communales en place. Tout simplement parce que contrairement à la Seconde Guerre mondiale, il n'y a pas de candidat collaborateur en 1914, que ce soit au nord ou au sud du pays. Par conséquent, il faut laisser gouverner les gens en place. Tout va changer évidemment à partir de 1917 avec la *Flamenpolitik* de l'occupant, quand on va créer le *Raad van Vlanderen*. En protestation, vous aurez de la part de la magistrature belge ce que l'on a appelé le « cès » de justice, c'est-à-dire la grève judiciaire. Et c'est à ce moment-là que des tribunaux allemands vont se substituer aux tribunaux belges aussi bien en matière de droit civil ou commercial, qu'en matières correctionnelle ou criminelle.

Mais ce qui a beaucoup plus frappé les esprits, c'est une exploitation économique systématique, avec réquisition de chevaux, du bois, de produits agricoles et même, puisque l'Allemagne est prise à la gorge par la perfide Albion qui est notre alliée gouvernant les mers, par le manque des matières premières. C'est l'époque dont les grands-parents parlaient avec des trémolos dans la voix, où l'on vidait, sur réquisition allemande, la laine des matelas et où on défaisait les clenches des portes, les boîtes aux lettres, etc..., la fameuse réquisition des cuivres et de l'or. Et par contre coup évidemment, c'est ce même blocus allié qui va rendre difficile, par manque criant de matières premières, la situation de l'industrie belge.

Excusez-moi de vous donner des chiffres, mais nos aciéries qui par exemple produisaient en 1913, 1 milliard 409 millions 460 mille tonnes ne produisent plus en 1918 que 2.380 tonnes. Le nombre des ouvriers de la sidérurgie est tombé de 35.300 à 8.117 en 1916. Dès 1916 c'est-à-dire à l'époque où à Liège, pour prendre un exemple, les établissements Cockerill ne travaillent plus que 4 jours par semaine. La production des usines à zinc tombe de 204.220 tonnes à 9.245, les ouvriers de l'industrie du zinc de 9.324 à 1.613. Pour les patrons, accepter les contrats ennemis, à l'époque en 14-18, on considérait que c'était un acte de haute trahison. Donc on mettait la clé sous le paillason. Et cela signifie par exemple que, dans l'industrie des carrières, comme on a besoin du ballast pour les voies de chemin de fer de campagne, etc..., les patrons refusent de faire travailler pour l'ennemi et le nombre d'ouvriers employés dans les carrières tombera de 34.893 à 6.055. Ces positions du patronat en 1914 et

leurs conséquences sociales et économiques expliquent pourquoi, en 1940, la doctrine Galopin sera formulée, dans un tout autre sens. De plus, nous sommes à une époque où il n'y a pas d'assurance chômage organisée, ce qui veut dire que tous ces chiffres abstraits que je vous ai donnés, cela fait à peu près 200.000 personnes qui n'ont plus que leurs yeux pour pleurer. C'est quelque chose d'assez extraordinaire. Par exemple, dans l'industrie textile verviétoise, il y a en 1917-1918, cessation à peu près complète du travail. On refuse de fabriquer des draps pour l'ennemi, et on n'a pas encore l'excuse de la réquisition telle qu'elle va être formulée par la doctrine Galopin en 1940 ; par conséquent, c'est la misère noire qui s'installe

En revanche, dans les charbonnages, si la production descend de 32 milliards de tonnes en 1913 à 13 millions en 1918, on avait pu à la fin de l'occupation, maintenir au travail 110.000 ouvriers mineurs sur 145.000. Vous aviez des grosses firmes armurières mises sous séquestres ou qui avaient des capitaux allemands : la FN avait été lancée vers 1889 par la *Deutsche Waffen- und Munitionsfabrik* pour fabriquer les fusils Mauser de l'armée belge ; elle a bien sûr continué à fonctionner sous l'occupation. Mais sur le plateau de Herve, c'est la ruine totale pour l'industrie armurière traditionnelle de la région, où vous étiez armurier avec comme outillage un étai, un pas de vis, un jeu de limes, etc. On y fabriquait à domicile des fusils de chasse ou des revolvers, parfois de pacotille. Plus question d'en produire puisqu'il est interdit d'en détenir.

Alors évidemment, face à cette misère, et ayant elles-mêmes des problèmes de main-d'œuvre industrielle, les autorités allemandes vont serrer la vis. En août 1915, un arrêté va s'en prendre aux chômeurs secourus par l'assistance publique mais qui refuseraient le travail proposé par les Allemands. En mai 1916 comme pratiquement toutes les administrations communales belges avaient trouvé un palliatif : payer les gens sans travail, pour faire des travaux d'une inutilité totale, (on creusait des fossés que l'on rebouchait le soir, pratiquement, la politique des ateliers nationaux en 1848) un arrêté allemand va interdire les travaux rémunérés de substitution organisés par les administrations communales. Et on donne aux autorités d'occupation droit de réquisition des chômeurs. Enfin, en octobre 1916, ce sera la décision fatidique de les expédier vers l'Allemagne. Cette décision est prise avec brutalité dans la zone des étapes puis, quelques jours plus tard, dans le gouvernement général. Il estime que l'on va pouvoir expédier au moins 300.000 déportés en Allemagne, mais 60.000 seulement partiront. Comme en 1940, il existe une magnifique solidarité pour cacher tout le monde, et il y a une telle mortalité en Allemagne dans ces usines d'armement, que, dans un but d'apaisement et de propagande, les déportations systématiques seront suspendues en 1917.

Vous allez dire qu'ils étaient bien *binamés*,... Mais non parce qu'alors ils vont dire : « Vous ne voulez pas que vos ouvriers viennent travailler chez nous. Ils ne travailleront plus jamais chez vous non plus ». Le 17 février 1917 un arrêté va interdire aux exploitations et fabriques qui fonctionnaient encore, de travailler sans l'autorisation de la *Zivilverwaltung* ou de construire de nouveaux ateliers. Seule exception : les charbonnages, parce que, ne l'oublions pas, à l'époque, c'est avec du charbon que l'on fabrique le benzol qui est l'essence de substitution pour l'armée allemande. Certains industriels acceptent ce régime forcé, d'autres refusent et ferment leurs portes et automatiquement tombent sur eux des organismes qui s'appellent *Wamba* et *Rohma* qui réquisitionnent pour les besoins de l'Allemagne, les machines-outils, démontent les hauts fourneaux devenus inutiles, qui démolissent les ateliers pour transformer en mitraille les charpentes métalliques et tout ce qui peut servir aux besoins militaires de l'Allemagne. L'industrie métallurgique qui est très présente dans notre province, va subir le plus de dégâts : 26 hauts fourneaux sur 27 existant en Belgique sont détruits, la plupart des laminoirs également (par exemple 10 sur 11 chez Cockerill, 8 sur 12 à Ougrée-Marihaye). Dans la région de Charleroi, la Providence et Clabecq sont partiellement détruites. Thy-le-Château, Monceau, Bonehill, Thiébaud,... sont complètement démontés et transportés en Allemagne.

Mais le souvenir collectif qui reste le plus marqué c'est celui de la famine. Le cheptel a perdu la moitié de ses bêtes à cornes et de ses chevaux, les deux tiers des porcs, 35.000 moutons et chèvres, et là, cela me fait un peu rire, moi qui n'aime pas l'histoire statistique, 1.500.000 volailles. (sont-ce des poussins, des grosses poules, des dindes, on n'en sait rien). Représentez-vous ces statistiques lorsque l'on présentera à Versailles la facture à l'Allemagne : ils nous ont mangé 1.500.000 volailles. Or, c'est grave parce que l'industrialisation – tous à l'usine au 19^e siècle –, a fait dépendre la Belgique des fournitures par l'étranger pour sa subsistance. La production locale de blé belge ne fournit en temps de paix du pain que pour 84 jours. L'occupant va fixer des prix maxima mais le marché noir prospère et pour la population ouvrière qui a déjà été frappée par ce chômage presque obligatoire, c'est le temps de la misère noire, le temps des estomacs creux, tandis que paradoxalement, le paysan devient le roi de l'époque. Le rendement de certaines fermes quadruple ; alors, sans faire l'anti-flamand systématique, je vous signalerai que les dépôts à la caisse du Boerenbond qui se montaient à 16.500.000 francs en août 1914, montent dès 1915 à 22.000.000 francs (ce sont des franc-or hein !), 39 millions en 1916, 76 en 1917 et plus de 171 millions en 1918, d'où des rancunes wallonnes qui s'étendent aussi aux mercantis. L'insulte après 1918, c'est d'être un *baron Zeep*, le baron savon, ceux qui ont réussi à construire une fortune sur la misère des autres.

Le spectre de la faim n'est pas le seul à tenailler les Belges. L'hydre du séparatisme commence à apparaître. Le mouvement flamand avait d'abord été loyaliste, les volontaires de guerre flamands ont rejoint les casernes en 1914 en chantant le *Vlaamse Leeuw* ; mais des voix qui se trouvaient en exil ont réclamé dès 1915, une « Flandre indépendante dans une Belgique indépendante ». En Belgique occupée aussi, la majorité des flamingants d'avant-guerre, soumis au même régime de famine que les Wallons, prônaient une attitude modérée dite « passiviste », remettant à plus tard la solution des griefs linguistiques et considérant une victoire allemande comme beaucoup plus dangereuse pour le développement culturel des Flamands que le maintien au pouvoir des fransquillons.

En revanche, le camp activiste que les Wallons n'écriront plus qu'« activiste » avec un K bien sûr, était passé au pangermanisme sous l'influence d'un groupuscule gantois, *Jong Vlaanderen*, et rêvait d'un état flamand associé au Reich. Et c'est alors que l'Allemagne (*divide ut impera*) va entrer en scène, décrétant unilatéralement, le 15 mars 1916, l'ouverture, pour la future année académique, d'une université flamande à Gand. Autrement dit, c'est l'occupant qui satisfaisait une vieille revendication que l'état belge n'avait jamais voulu ou pu satisfaire. Ce qui fit basculer bien des « passivistes » dans l'autre camp d'autant plus que, en ces années 1916, 1917 et surtout 1918, la situation générale de la guerre est loin d'être favorable aux alliés. Français et Allemands ont perdu près d'un million d'hommes sans bouger de place pratiquement à Verdun. Les offensives anglaises sur la Somme ont été des boucheries mais comme l'écrivait le maréchal Haig à sa maîtresse : « J'ai perdu 100.000 hommes aujourd'hui, mais qu'importe, je pense à toi, à tes cheveux, etc. »

En Russie, l'offensive Broussilov s'est enlisée. Février, – en réalité mars 1917, février dans le calendrier russe –, c'est la première révolution ; octobre/novembre, ce sera la seconde et toutes ces troupes allemandes libérées du front de l'est par la paix de Brest-Litovsk début 1918 vont être ramenées à environ 80 % sur le front de l'ouest pour la *Kaiserschlacht*, la bataille de l'Empereur qui commence en mars 1918. Les Allemands vont revenir sur la Marne, là où ils avaient été arrêtés en septembre 1914. De plus, les paix séparées avec la Russie et l'Ukraine sont pour les puissances centrales la *Brotfrieden* qui leur donne le droit de les surexploiter pour leur ravitaillement en céréales et de reculer les effets du blocus. Les observateurs étrangers, au printemps 1918, n'auraient pas parié un kopek sur le sort victorieux des alliés s'il n'y avait eu la bêtise de la guerre sous-marine à outrance et l'ouverture des arsenaux inépuisables et du réservoir humain des États-Unis qui permettront petit à petit de combler le déficit militaire.

Je ne vais pas vous parler beaucoup plus longtemps du *Raad van Vlanderen*, des ses tentatives de provoquer des séditions au sein de l'armée sauf que cela a créé, en contrepartie, un mouvement dit wallingant, assez amusant surtout quand les Allemands vont déclarer la séparation administrative et fixer à Bruxelles la capitale de la Flandre et à Namur celle de la Wallonie. Vous voyez qu'on a fait mieux depuis et nous avons donc von Haniel, *Verwaltungschef für Wallonien*, qui s'installe à Namur et on oblige les fonctionnaires belges à aller travailler à Namur. Le gouvernement belge du Havre dit : « Ne vous obstinez pas, allez-y, ce n'est plus pour longtemps ». Pas besoin de sabotage, les locaux des ministères wallons restent vides, un comparse, le docteur Limet, germanophile de longue date, accepte de recruter comme ministres wallons, une faune extraordinaire de traîtres avérés, d'opportunistes, de crève-la-faim que la population traitera en saltimbanques. Car il n'y a là, évidemment, aucune composante idéologique et pas mal de ces « ministres wallons » sont des Bruxellois bilingues. Il y aura même un pur Flamand flamingant et un Polonais fraîchement naturalisé. D'ailleurs on ne risquait pas grand-chose, les seuls ministères ayant été alors « régionalisés » sont peu sensibles, l'agriculture, les travaux publics, les sciences et les arts, ce qui permettra bien évidemment à toute une série de gens ne perçant pas comme enseignant ou ronds-de-cuir, de s'intituler « secrétaires généraux de l'enseignement », « directeurs d'administration », et ainsi de suite. Dans la presse également, pas de succès pour ces étranges nationalistes wallons et là, je n'insiste pas, car cela se passe pendant la guerre.

Alors arrive la victoire, tout simplement parce que les Américains compensent les pertes et que l'Allemagne a mis toutes ses réserves humaines et militaires sur le tapis et parce que le blocus ne lui permet que de fabriquer des ersatz. L'offensive Ludendorff qui échoue et à partir de septembre c'est la contre-offensive sur tous les fronts, ce que nous appelons en Belgique la bataille de la crête des Flandres. Et finalement, survient l'armistice le 11 novembre à 11 heures, ce n'est pas un scoop mais pour la Belgique, c'est une période – et on parlera beaucoup aujourd'hui – de vide extraordinaire. Vous savez, une armée d'occupation, surtout quand elle s'est révoltée et qu'elle a arraché les épauettes de ses propres officiers, qu'elle est dirigée par des conseils de soldats, cela ne part pas du jour au lendemain. Par exemple, le roi Albert ne fait sa rentrée triomphale à Bruxelles que le 22 novembre 1918. Les troupes sont fatiguées, on s'est battu jusqu'au dernier moment, aux avant-postes devant Bruges. Une étape d'infanterie, c'est 30 km par jour. On ne peut pas faire beaucoup plus. On n'a pas une grande motorisation.

L'armée belge, comme toutes les armées alliées, est frappée par cette fameuse grippe espagnole.

Le bilan humain est terrible. Rappelons-nous : à peu près 42.000 militaires, 1.900 prisonniers de guerre ou internés dans les pays neutres et qui y sont morts, 5.000 civils pour les massacres d'août 1914, 1.135 fusillés sur ordre d'un Conseil de Guerre pour espionnage ou résistance. Il y a les victimes des bombardements, cela fait à peu près 67.000 personnes, en tout. Cependant, ce que l'on ne chiffrera jamais, parce qu'on n'a pas de statistiques, s'y ajoutent les pertes humaines par malnutrition (vous pouvez décéder en 1920 d'avoir crevé de faim en 1917) et les 20.000 morts – au moins – de la grippe espagnole de 1918. On a calculé, qu'à des degrés divers, un million de Belges, c'est-à-dire à peu près un Belge sur huit de la population de l'époque, avait été atteint directement dans sa famille par ces pertes. C'est compliqué par la diaspora des réfugiés en Hollande ou Grande-Bretagne ; on estime – ce que les statisticiens appellent le déficit démographique (les gens qui ne sont pas nés tout simplement parce que leurs géniteurs possibles étaient morts, se trouvaient ailleurs ou étaient dans un tel état de faiblesse qu'ils ne pensaient pas à la gaudriole) – à 650.000 individus, ce qui explique bien évidemment plus tard, les problèmes de dénatalité dans la partie sud du pays.

Les pertes matérielles ? 3 milliards 415 millions de francs-or. L'économiste anglais Keynes allait plus loin, lui : 3 milliards 750 millions. Et les pertes indirectes évoquées par certains ? Ils considéraient que les pertes directes, c'était 8 % de l'actif national, mais que si on ajoutait les pertes indirectes, le manque à gagner, les impôts qui ne sont pas rentrés, etc., la Belgique avait perdu 10 milliards de francs-or, soit 20 % ou un cinquième de son revenu national.

L'aspect le plus immédiat est la reconstruction des régions dévastées et on va réutiliser les baraquements des camps belges de France dont on n'a plus besoin, on va en construire des nouveaux et on va créer le Fonds Roi Albert qui créera un peu partout en Belgique des quartiers de baraquements. Et quand le Fonds Roi Albert va être dissous en 1925, ce sont les administrations communales qui rachèteront les baraques tout simplement pour faire face à quelque chose qui est une conséquence non pas de la guerre mais de la paix. Car si jusqu'en 1925 on loge dans les baraques des réfugiés et sinistrés, il s'agit après 1925 de combler un déficit extraordinaire en logements ouvriers. En effet, la guerre a détruit sur l'ensemble de la Belgique 100.000 immeubles. Mais la vitalité de la population est telle que si on prend les chiffres de 1900 à 1930 et même en comptant bien les pertes de la guerre, la population a augmenté de 20 %. Le nombre de ménages, peut-être parce que l'on se marie plus, dès le rétablissement de la paix, a augmenté de 51 %. Ce qui fait que malgré tous les efforts des sociétés d'habitations à bon marché, la Ligue du Coin de Terre et des choses de ce genre-là, il y a un besoin de loger une population pauvre, ce qui explique par exemple qu'en 1930 il y a en-

core 15.146 baraques occupées en Belgique, notamment 3.242 dans la province de Liège, 343 à Namur, 162 seulement au Luxembourg. Il s'agit maintenant de loger une espèce de *Lumpen-Proletariat* et, par exemple, les quartiers de baraques, avec leurs *baraki* comme habitants et avec le sens qu'on donne à ce mot dans notre pays. C'est le Borinage, c'est Herstal, c'est Seraing où cela représente 10 % des habitations alors qu'il n'y a pas eu un coup de canon sur Seraing pendant la guerre, mais l'administration Merlot avait racheté les baraques des réfugiés qui avaient pu reconstruire leur maison. Leur population est donc déjà précarisée et la crise économique du début des années 30 va la fragiliser encore plus.

Mais nous avons gagné des habitants, nous avons gagné du territoire. Au début on rêvait, (même les soldats flamands de l'Yser chantaient : « Belgenland is veel te klein, Belgenland moet groeter zijn, moet gaan van zee tot Rijn ») et des publications montrent une Belgique énorme qui va jusqu'au Rhin, qui descend le Rhin jusqu'à Coblenze, qui remonte en phagocytant le Luxembourg. Comme on s'est fait tuer pour les beaux yeux des Français, ils nous donneront bien la poche de Givet et tant qu'on y est, tout le Nord-Pas de Calais. De l'autre côté, nous allons prendre le Limbourg hollandais, les anciens Pays de Généralité et les deux rives de l'Escaut. On a donc une Belgique parfaitement rectangulaire, tellement utopique et géométrique qu'elle va évidemment échouer en grande partie.

Je vais vous parler de la situation politique dans un moment, parce que, avec le suffrage universel, le POB qui a le vent en poupe n'a pas envie d'englober des populations calotines. C'est dit noir sur blanc, vous pensez bien, comme le disait Clémenceau lorsque nos diplomates lui disaient qu'on voudrait bien annexer les Luxembourgeois : « Si vous voulez 200.000 calotins de plus, prenez-les, moi je ne les veux pas ! » Ce programme d'expansion est assez invraisemblable il faut bien le dire. La position internationale de la Belgique est un peu bizarre, puisque, comme on le disait dans un article du *Pourquoi Pas ?*, en 1914 aux yeux des Alliés, la Belgique « était héroïque et martyr, en 1916 stoïque et admirable, en 1918 noble et courageuse, en 1919 exigeante et embêtante et en 1920 inexistante ».

Parce que nous, nous disions : « Attention ! nous, on est entré dans la guerre sans le vouloir, on s'en fichait, nous, d'un archiduc qu'on assassine, du sort de la Dobroudja ou de la Bukovine du Sud, mais nous voulons être remboursés de nos pertes et dommages, il nous faut parler des fameuses réparations, la créance prioritaire pour la Belgique sur ce que l'Allemagne paiera ». Il ne faut pas oublier que les coalitions, c'est comme les ménages : parfaite entente quand il s'agit de survivre, et puis après, récriminations sur ce que chacun a apporté à la corbeille du mariage. C'était cela les coulisses de la Con-

férence de Versailles, vous n'imaginez pas : « On ne va pas quand même pas donner cela aux Belges, les payer avant nous ». Clémenceau, dès que les Belges réclamaient quelque chose, imaginait que c'était autant que l'on enlevait à la France. Il apostrophait le Premier britannique Lloyd George (Clémenceau s'étant réfugié aux États-Unis pendant le Second Empire, parlait très bien anglais) : « Kill the Belgians, kill the Belgians ». Pas les tuer physiquement, traduisez « envoyez-les au diable » et finalement on a pu obtenir la créance prioritaire mais par des maquignonnages absolument extraordinaires.

Vous l'aurez remarqué, je ne vais pas beaucoup insister là-dessus, on ne parlait pas beaucoup des Cantons de l'Est dans les revendications belges. On voulait aller jusqu'au Rhin, donc on n'en parlait pas, et puis Wilson, avec son « droit des peuples à disposer d'eux-mêmes », voulait bien reconnaître que dans ce que les polémistes d'avant 1914 appelaient la Wallonie prussienne, c'est-à-dire Malmédy, il y avait peut-être des gens qui parlaient wallon (ou français dans le meilleur des cas). Ce qui ne voulait pas dire qu'ils avaient envie d'être belges, puisque, lors de la fameuse consultation populaire, une partie de la propagande pour un vote en faveur de l'Allemagne était rédigée en wallon : « Dj'a stu l'êfant del grande Alemagne, duspoi meye è des ans, lu Belge pou prinde mes bwès è m'terre, mè dvins m'cour, dju d'meure Alemmand ». C'est un peu bizarre, et le fameux abbé Pietkin – quand vous allez à Sourbrodt et que vous voyez la louve romaine érigée à sa mémoire, il aurait plutôt fallu mettre au lieu d'une louve, les clés de Saint Pierre –, ce n'était pas la latinité que l'abbé Pietkin brandissait, c'était la résistance catholique à la politique du *Kulturkampf* de Bismarck. C'est cela essentiellement. Mais comme on était à une époque de nationalisme et que l'on veut tout traiter sous cet aspect des langues, des races, des cultures, on pouvait penser qu'il s'agissait d'irréductibilité antigermanique. Mais non, c'était une réaction qui était la même que les ennuis que Bismarck avait avec l'archevêque de Cologne et avec les évêques de Rhénanie.

On va créer à Versailles une Commission des Affaires belges pour savoir où on va nous installer. C'est un petit scoop, le secrétaire de la commission était un diplomate japonais qui s'appelait Kato. Alors je ris souvent quand je l'imagine en kimono, le soir, dans son hôtel versaillais, déployant des cartes pour savoir où se situent Kalterherberg, ou les Losheimergraben, pour savoir si on va pouvoir les rattacher à la Belgique ou pas. Parce que les Belges devenaient gourmands : ils avaient fixé une ligne qui était une ligne purement militaire, qui partait un peu en dessous d'Aix-la-Chapelle et qui englobait évidemment la plus grande partie de l'Hertogenwald pour en faire un plastron défensif parce qu'on considérait à l'époque, que l'on se déplace à pied ou à cheval, la région comme impénétrable en cas d'invasion. Il y avait les bois à exploiter, la ligne ferroviaire du *Vennbahn* à

contrôler. Les Américains grognaient : « Vous n'allez pas annexer des gens pour une ligne de chemin de fer ? » C'est alors qu'on a eu l'aide, – je passe très rapidement – d'André Tardieu qui dit : « j'ai été un jour en excursion à Malmédy avant la guerre et les gens ressemblent à des Belges » (sic). Nous avons sorti alors, cela c'était le gros argument, l'argument linguistique, un fin linguiste expliquant que la population aussi bien de Sankt-Vith, où l'on parle le francique-mosellan proche du *letzeburgisch*, que d'Eupen où l'on parle l'allemand ou le *platdeutsch*, ce n'était pas des patois allemands mais flamands tels ceux qu'on parlait à Remersdael et dans les Fourons, parce que les habitants d'Eupen descendaient – on écrivait cela sans rire – des drapiers flamands de l'époque de Jakob van Artevelde, qui avaient été installer des draperies dans la région de Montjoie. Et de dire en plus que ceux qui parlaient vraiment allemand sont des importés ou le fruit de la germanisation d'une région qui jusqu'en 1815 était, sans problème, administrée en français et en wallon...

En réalité, on nous a obligés à prendre la région pour pouvoir contrôler le nœud ferroviaire de Sourbrodt où s'étaient concentrées la 1^{ère} et la 2^e armée allemandes en août 1914, et le camp d'Elsenborn où s'étaient également concentrées les troupes voulant effectuer le *Handstreich* (coup de main) sur Liège qui précédait le plan von Schlieffen. On avait aussi besoin d'Elsenborn pour pouvoir tirer au canon de 75mm TRGP... parce qu'au polygone de Brasschaet les obus risquaient de tomber aux Pays-Bas !

Enfin il y avait des arguments économiques qui sont intéressants : Verviers réclamait l'annexion (même si cela risquait au niveau des suffrages dans l'arrondissement de faire peut-être changer des majorités politiques) parce que cela empêcherait le cours de la Vesdre d'être pollué par les industries d'Eupen et par les industries textiles de Montjoie : « Ils mettent toutes leurs crasses dans la Vesdre et on ne sait plus rien laver dedans quand elle arrive à Verviers et à Pepinster. » Mais il faut aussi les empêcher de retenir les eaux, car les Allemands, avant 1914, avaient commencé un barrage à Eupen et un canal. Nos militaires venaient à la rescousse : « Il nous faut les forêts et, en plus, comme ils nous ont pris tout notre bois pendant la guerre, on prend l'Hertogenwald ». Bien sûr, la Belgique voulait mettre fin au régime hybride de Moresnet-Neutre et l'annexer, mais on ajoutait : « Vous savez, les gisements de zinc y sont presque épuisés et la Vieille-Montagne pour survivre, doit absolument pouvoir disposer des gisements de Lontzen, d'Eynatten, et de Kettenis ». Je ne vais pas vous parler de la *kleine belgische Farce* du référendum prévu par le Traité de Versailles.

En Belgique, il y a une grosse transformation politique, indispensable sans doute, mais dont, en grande partie, tous nos problèmes actuels sont nés. Une fois que les

Soldatenräte se sont soulevés un peu partout début novembre 1918, on a eu très peur que, à leur exemple et compte tenu de la misère qui a régné dans la classe ouvrière pendant trois ans, on a eu très peur que la révolution allemande ne fasse des petits et qu'il y ait une révolution belge. Ce n'est pas complètement idiot même si un sentiment hyper-patriotique règne à l'époque. Les Pays-Bas, restés neutres, vont connaître des troubles socio-politiques terribles fin 1918-début 1919, à l'exemple de la révolution russe, à l'exemple évidemment de ce qui se passe en Allemagne. Des membres du Comité National de Secours et d'Alimentation, Francqui et compagnie, vont aller trouver le roi Albert à son QG à Lophem. Bien que le Roi n'ait pas beaucoup cru au spectre du bolchevisme, il était personnellement partisan de l'instauration du suffrage universel pur et simple. Mais avant de l'accorder, le roi a réglé un certain nombre de comptes. Il s'était fortement disputé au cours de la dernière année de guerre, avec le chef de cabinet, comme on disait alors, qui était Charles de Broqueville. Celui-ci prétendait, en tant que chef de cabinet (premier ministre), et puisque selon la Constitution aucun acte du roi n'est valable s'il n'est contresigné par un ministre, surveiller et au besoin corriger les ordres d'opérations militaires du roi Albert. Or de Broqueville était de lointaine ascendance française et était très bien vu par le quai d'Orsay, auquel il promettait beaucoup. Comme le roi Albert était très économe du sang de ses soldats, il ne voulait pas les lancer dans des offensives inutiles. Un jour, il s'était fâché et avait dit : « Nous ne sommes ni des Gurkhas ni des Sénégalais ». Le torchon brûlait entre de Broqueville et le roi qui a saisi l'occasion pour l'envoyer faire un petit tour ailleurs. Il avait d'abord eu soin de nommer un général, de Ceuninck, au ministère de la guerre, ce qui fait que si on extorquait un contreseing obligatoire de ministre, le roi Albert pouvait facilement dire au général : « Signez un peu cela » et on était tranquille. Ce sont les prodromes de ce qui va se passer en mai 1940, exactement la même situation. Comme je le dis parfois, la seule différence entre la copie de l'élève Albert et de l'élève Léopold c'est que la première sera corrigée au grand soleil de la victoire et l'autre dans l'amertume de la défaite.

Et le roi en profitera donc, s'étant débarrassé de Broqueville déjà, pour renvoyer le cabinet Cooreman et le remplacer non plus par une « union sacrée » de temps de guerre, mais par une tripartite d'union nationale : 6 catholiques, 3 libéraux, 3 socialistes, dirigés par Léon Delacroix qui va être le tout premier politicien belge à porter le titre de Premier Ministre. Avant, vous étiez ministre de quelque chose *et* chef du cabinet, maintenant c'est la première fois qu'on a un premier ministre. Le cabinet Delacroix est formé, après bien des tractations, le 21 novembre 1918, veille de la rentrée du roi à Bruxelles. Le nouveau gouvernement va devoir, en accord avec le Roi, trouver un moyen de concilier le besoin de réforme et le respect de la constitution. Parce qu'une constitution

ne se modifie qu'après des élections où on a indiqué que ces élections seraient constituantes et quels sont les numéros des articles à réviser.

Alors première question : tout le monde est d'accord sur le principe du suffrage universel même si du côté de Neuray de *la Nation belge* et du vieux Woeste on parlera du « coup de Lophem » ; et on va décrire le roi Albert complètement tremblant et affolé à la pensée de la révolution. Les trois partis tombent d'accord rapidement sur la suppression du vote plural de la constitution de 1893, et l'abaissement du droit de vote à 21 ans. Pas pour tout le monde, uniquement pour la gent masculine car, craignant les influences cléricales, les partis de gauche, – à l'époque les libéraux formaient la « gauche libérale » –, se refusent à accorder aux femmes le droit de vote, hormis les cas d'exception des veuves et mères de guerre. Je vous signale qu'en France, à l'époque, il n'y a même pas cette exception, les femmes ne votent pas et ne voteront qu'en 1946 (et chez nous en 1948). Après des discussions byzantines où tout le monde fait ses petits comptes, moins que maintenant évidemment, les socialistes vont finir par admettre le suffrage féminin pour les communales. Les libéraux donnent leur accord au suffrage universel et au suffrage féminin aux communales moyennant l'adoption de ce qui n'existait pas jusqu'alors, l'apparemment, ce qu'on appelle le système Van de Walle, c'est-à-dire que s'il vous faut, j'invente, 40.000 voix pour avoir deux sièges, si vous en avez eu 46.000, la petite *rawette*, comme on dit à Liège, vous pouvez aller la mettre sur une liste idéologiquement proche qui se présentait dans un autre arrondissement.

Ce qui est subtil, c'est que le parlement peut faire une loi électorale. Mais il ne peut pas la mettre dans la constitution sans de nouvelles élections déclarées « constituantes ». On va faire une loi électorale, adoptée par le Chambre le 10 avril et par le Sénat le 9 mai 1919, et convoquer selon le nouveau système, des élections constituantes pour le 16 novembre. Et là évidemment, nous aurons un double roc, désormais incontournable qui se place dans la politique gouvernementale belge : le roc socialiste et le roc flamand. En Flandre par exemple, je vous donne les chiffres de la Chambre, les catholiques qui étaient 59 en 1914 ne sont plus que 45, les libéraux tombent de 21 à 15, les socialistes passent de 6 à 24. En Wallonie, les catholiques tombent de 28 à 21, les libéraux de 28 à 13 et les socialistes passent de 28 à 38. À Bruxelles, les catholiques passent de 12 à 7, les libéraux de 8 à 6 et les socialistes de 6 à 8.

Mais la chose la plus absolue c'est un renversement total des mœurs politiques belges. Jadis on avait des gouvernements de législature qui duraient 4 ans. Le hasard des choses politiques et le renforcement par le vote plural ont fait que le parti catholique est seul au pouvoir de 1884 à 1914. À cause des aléas de la guerre, les rangs du gou-

vernement, dans un souci d'« union sacrée », sont alors ouverts à des ministres sans portefeuille des deux autres partis. Désormais, hormis le cas exceptionnel du gouvernement Duvieusart puis Pholien sorti des élections du 4 juin 1950 vous n'aurez plus jamais un parti seul au pouvoir en Belgique ; mais des bipartites, des tripartites, des quadripartites comme à la libération, et nous avons fait beaucoup mieux depuis le *splitsing* des partis, avec des octopus et je ne sais pas très bien quoi, en attendant sans doute une « neuvaine » ou un « décameron ».

Les catholiques ont perdu des poils mais ils restent le premier parti en Flandre et les élections de 1919 vont envoyer en plus siéger au parlement, 5 députés du *Frontpartij*, c'est-à-dire des nationalistes flamands, issus du *Frontbeweging* et du mythe – je n'ai rien contre les Flamands, mais c'est un mythe – des 80 % de soldats flamands sur l'Yser. Pourquoi un mythe ? Que peut faire l'infanterie dans une guerre de tranchées, complètement « gelée » sur le front belge ? Généralement les recrues wallonnes étaient envoyées dans des armes techniques : artillerie, génie, etc. Alors quand on me dit : « Ils [les Flamands] se sont fait tuer en ne comprenant pas les ordres que leurs officiers donnaient en français » ; je leur réponds : « Étaient-ils donc plus bêtes que les Sénégalais qui eux aussi étaient commandés en français, ou que les Marocains ? » Et comme on n'a plus de guerre de mouvement depuis octobre 1914, dans la tranchée, quand on voit venir ce que les militaires appellent une marmite, que l'on crie « pas op » ou bien « 'tention », il faut être complètement idiot pour ne pas comprendre et s'abriter. Donc là, le problème linguistique est un faux problème mais qui est né des frustrations d'un certain nombre de volontaires de guerre flamands, poussés par des aumôniers qui ne parvenaient pas à monter dans la hiérarchie : on sélectionnait sur base de diplômes universitaires ceux qu'on enverrait dans des écoles accélérées d'officiers de complément, et les quatre universités d'alors étaient francophones.

Alors le vrai problème – on croirait que je fait la critique de la politique d'hier soir sur la RTBF –, c'est la tentation de certains catholiques flamands qui ne sont pas nécessairement séparatistes, d'épouser pour défendre leur politique électorale, certaines thèses nationalistes ou fédéralistes et de faire de la surenchère. Ils proclament régulièrement leur répudiation de l'activisme, leur loyalisme envers l'état belge et le Roi, et se disent « minimalistes » (un peu comme les bolcheviques et les mencheviks de Russie). Les minimalistes veulent un certain nombre de réformes, pas toutes. Leur chef, c'est Frans van Cauwelaert ; il réclame avec une vigueur croissante la néerlandisation complète de la vie publique et de l'enseignement en Flandre, y compris de l'université, le fameux principe « in Vlaanderen Vlaams ». Ils voient se dresser contre eux ceux qui s'autoproclament eux-mêmes les « bons Belges », qui traitent les autres d'*aktivistes* et de *Flam-*

boches. Jusqu'à sa mort en 1926, le cardinal Mercier, qui était l'incarnation du patriotisme belge, ce qui lui avait valu de petits ennuis avec le pape Benoît XV, réussira par freiner cette tendance, à renvoyer ce qu'on appelle les « petits vicaires flamands » dans leur sacristie mais une fois qu'il sera mort, le bas-clergé passera en Flandre à des positions beaucoup plus radicales en évoquant ce qu'il faut bien appeler l'enlisement de la législation linguistique.

Mais pour bien des laïcs francophones, la lutte contre ce qu'ils vont appeler le cléricisme flamand va rester un slogan aussi porteur en matière électorale qu'il l'avait été lors du cartel libéral-socialiste de 1912, et ce surtout chez les libéraux. Les libéraux pour eux, c'est la catastrophe en 1919. Jadis, le vote était aussi « capacitaire », les titulaires d'un diplôme d'humanités avaient une voix de plus. Avec la suppression du vote capacitaire, ils tombent à 34 sièges et perdent ainsi le quart de leur représentation parlementaire, et en Wallonie, la moitié de leurs sièges wallons. À l'époque, à Liège, le surnom du Parti Libéral était « le syndicat des instituteurs », tous les instituteurs des écoles communales étaient soit affiliés soit cadres du parti libéral. Ils perdent leur voix supplémentaire et un grand nombre de sièges. Sans l'apparement qu'on leur a concédé, ils auraient perdu 9 sièges de plus et n'auraient plus gardé que 7 sièges en Flandre, où ils passent pour un parti de bourgeois fransquillons.

À bien des égards, la victoire, le raz de marée socialiste au nord comme au sud, provient d'une part du succès des organisations syndicales alors beaucoup plus intimement liées au POB que les syndicats ne peuvent l'être au PS à l'heure actuelle, à l'arrivée d'un électorat plus jeune, – on passe de 25 à 21 ans – et surtout à l'attraction des indispensables réformes sociales à réaliser. La loi de mai 1921 sur la liberté d'association et le droit de grève, la loi du 14 juin 1921 sur la journée de travail des 8 heures et la semaine des 6 jours en seront les concrétisations. Mais la bourgeoisie, même moyenne ou petite, commence à s'inquiéter car Vandervelde a dit : « Ce ne sont là que des apéritifs » et les autres partis ont cédé soit par conviction démocratique ou pour d'autres raisons (au sein des catholiques, outre le *splitsing* flamands/francophones, il y a le *splitsing* gauche/droite, la Fédération des Cercles et ce que l'on appelle la LNTC [Ligue Nationale des Travailleurs Chrétiens]). Aussi ce sont des années, on l'a oublié, de violentes contestations sociales. Parce que la paix pour les gens, cela veut dire du beurre sur les tartines, mais les patrons dont les usines sont ravagées essayent de bloquer les salaires à ce qu'ils étaient en 1914 alors qu'il y a une érosion extraordinaire du pouvoir d'achat. Ce qui fait que, dès 1919, il y a 170.000 grévistes en Belgique. On additionne les journées de grève. 290.000 en 1920, 122.000 en 1921 et les Chambres constituantes avaient entériné la loi électorale de 1919 avec promesse, longtemps non tenue, d'accorder

plus tard le suffrage féminin, non pas par une révision de la constitution mais par une simple loi électorale spéciale qui serait votée à la majorité des deux tiers.

Et vous savez que cela va arriver en 1948. Seulement ce sera une simple loi parce que on ne peut pas le mettre dans la Constitution (on ne révisé pas la Constitution pendant une régence). En effet, après une régence, il y a un nouveau souverain, qui croit aller jouer au football comme on l'a toujours fait. Si on lui dit : « On a changé les règles quand vous n'étiez pas là, c'est rugby maintenant », il serait quelque peu surpris... Donc c'est un principe de droit constitutionnel ; et c'est comme cela que nous sommes certainement le seul pays où le suffrage féminin en 1948 est passé par un consensus, de nouveau avec de vives réticences à gauche parce que l'on disait : « Léopold est tellement beau que les femmes vont voter pour lui ». Donc il ne faut surtout pas donner le suffrage féminin avant que la question royale ne soit réglée. Et il est un fait que c'est cet octroi et le déblocage des élections de 1949 qui ont permis plus tard le vote de la consultation populaire, etc.

Seulement, la loi électorale qui est ainsi votée en 1919 et qu'on va mettre dans la Constitution a modifié la composition du Sénat : avant il y avait des sénateurs élus directs, des sénateurs provinciaux, et on invente maintenant les sénateurs cooptés. La formule est magnifique en théorie : « Élus par leurs pairs pour leurs mérites ». C'est très bien mais 1918-19, c'est aussi en Belgique, le début de la participatie qui n'existait pas avant. Théoriquement les anciens, et même moi, s'en rappellent, les partis n'ont pas d'existence constitutionnelle. Vous n'aviez même pas sur le bulletin de vote, les noms des partis et si vous vous adressiez au président de bureau, il ne pouvait même pas vous dire que les socialistes c'est la liste 5, ou les catholiques la 4. Non c'étaient des « groupes de citoyens » qui se présentaient et dont les listes avaient d'ailleurs, ce qui est terrible pour les étudiants qui font des études sur les élections, des numéros différents suivant les arrondissements. Il n'y avait pas de numéro national !

Maintenant nous avons une participatie ; alors qu'on aurait dû au niveau du Sénat, l'augmenter et améliorer par des « compétences » dûment sélectionnées, cela va être la 3^e session de repêchage pour ceux qui ont raté l'élection directe et l'élection provinciale et on arrivera quelquefois à des situations un peu bizarres. Mais la principale chose, et là on ne s'en rend pas compte, parce que c'est tellement entré dans nos mœurs, c'est la première loi que vote la Chambre, la vieille Chambre avant même les élections de novembre 1919, c'est la loi d'octobre 1919 instituant l'impôt progressif sur le revenu. Il n'y a même pas un siècle qu'il existe. Jusque là il y avait les indirects sur les biens de consommation, les patentes et il y avait l'impôt foncier. Et il est certain aussi qu'avec le nombre de maisons démolies, on s'est

probablement dit que c'était le seul moyen ou à peu près, d'établir plus ou moins un budget. Et vous n'imaginez pas ce que cela peut représenter pour une population de très moyens bourgeois ou rentiers. Depuis 1832 et l'adoption du franc à la place du florin, il a eu une valeur constante. De 1832 à 1914, il fallait 5 francs belges pour avoir un dollar et 25 francs belges pour avoir une livre sterling, et il était à parité avec le franc-or français. L'impôt sur le revenu, sur quoi ? Combien de gens confiaient leurs économies de toute une vie de travail à une de ces entreprises mirifiques des emprunts de l'Empire russe, des charbonnages belges du Donetz, des pétroles belges de Grozny, des tramways belges d'Odessa, de Shanghai ou d'autres lieux ? Maintenant, vous pourriez tapisser avec ces actions. (Attention, maintenant cela se vend cher chez les marchands, pour les collectionneurs.) C'est un rêve magnifique à la « Belle Époque », mais qui aurait encore tiré quelque chose des tramways belges de Shanghai quand la Chine entre dans une guerre civile endémique qui va durer de 1919 à 1949 ? Fini les emprunts russes ; et une des raisons pour lesquelles nous n'avons pas reconnu l'URSS avant 1934, c'est parce qu'ils refusaient de prendre en compte et de rembourser les emprunts russes venant du régime tsariste. Enfin si vous voulez rire un jour, mais c'est une lecture qui n'est pas très amusante, vous prenez le *Moniteur belge*. Vous y avez dans la partie *Sociétés Anonymes*, les bilans annuels des sociétés, comme les charbonnages belges du Donetz ou les usines de Kharkov. Nous sommes en 1934 : « Nos commissaires aux comptes n'ont pas pu visiter nos installations temporairement occupées par les bolcheviques ». Mais cela perdurait depuis 1917 ! Nos rentiers belges sont frappés par tout cela. Ils sont frappés aussi par l'érosion monétaire parce que nous sommes liés au franc français et que le franc français plonge parce que Paris a porté tout le poids de la guerre à bout de bras et a vidé le bas de laine des épargnants français par les emprunts de guerre. Dans une large mesure, les États-Unis, sont entrés en guerre pour « sauver la France » (« La Fayette, nous voilà ») mais surtout pour être sûrs qu'elle leur paie leurs fournitures. Alors vous imaginez la dette de la France, qui était le pays le plus riche en fonds, mais qui a connu également le problème des emprunts russes jamais remboursés. Le franc belge perdra 75 % de son pouvoir d'achat jusqu'à la stabilisation de 1926 qui correspondait à la stabilisation de Poincaré en France la même année. Alors je vais donner un exemple de ce que cela peut représenter et je ne prends pas un petit bourgeois, je prends le roi : le roi Albert, celui que tout le monde aime. La constitution prévoit que la liste civile est votée une fois pour toute lors de l'intronisation et n'est pas modifiée pendant tout le règne. On lui a fixé une liste civile en 1909 et, en 1926, le roi Albert doit faire tourner sa maison, les employés du palais et tout le reste avec 25 % de ce qu'il aurait dû recevoir. N'importe qui se serait mis en grève ! C'est seulement à ce moment-là qu'on a décidé de recalculer et d'indexer la liste civile.

Pour le bourgeois de base, cela devient tout aussi terrible. Qui peut se représenter les problèmes d'une famille où on a investi les économies ou l'héritage de la tante ou du grand père Adolphe dans l'achat d'actions d'entreprises belges à l'étranger, et même dans la constitution de « rentes » d'État qui ne valent plus rien ? Et il faut payer rubis sur l'ongle le nouvel impôt progressif sur le revenu. Le phénomène est le même partout en Europe et apporte les mêmes résultats. Le fascisme apparaît, ce que l'on ne devrait pas appeler « l'extrémisme de droite » mais qui est souvent « l'extrémisme du centre ».

Et dernière cerise sur le gâteau de cette victoire qui est une victoire aux mains vides, c'est la question linguistique. Le Roi, dans son discours de rentrée du 22 novembre, a dit qu'il voulait bien créer une université flamande et qu'on en arrive à l'égalité des langues. Le gouvernement Delacroix où il y avait 3 flamingants modérés sur 12 ministres, a répondu qu'on « verrait » après les élections de novembre 1919. Mais les résultats de ces élections sont clairs : désormais, les flamingants, ou même simplement des *Vlaamsgezinde* ou *Vlaamsvoelende* sont 48 sur 76 députés catholiques, c'est-à-dire qu'ils représentent 65,7 % du parti.

Au Parti Ouvrier Belge, qui s'identifie volontairement au peuple et aux couches populaires, même en Flandre, ils sont 22 sur 70 (31,4 %). Mais au Parti Libéral, celui de la bourgeoisie grande et moyenne du nord comme du sud, les flamingants ne sont que 6 sur 34. Mais le suffrage universel et les pertes électorales ont fait du parti libéral un simple condiment de la vie politique belge à l'époque. Autrement dit, à la Chambre vous avez 76 députés de partis traditionnels qui se sont engagés à faire passer le programme minimaliste. Si vous y ajoutez les 5 « pré-noirs » si vous voulez, du *Frontpartij*, on monte à 81. Évidemment le mouvement flamand reste handicapé moralement par le poids du « frontisme » et de l'« aktivisme ». La tentation est forte chez les francophones de refuser toute concession même aux demandes les plus modérées et notamment, ils exigent eux, dans leur propre programme minimaliste, le maintien du français en Flandre à défaut de pouvoir conserver telle quelle la Belgique exclusivement francophone de 1830 et de papa.

Dans les milieux wallingants, le mauvais souvenir des « ministères wallons » de Namur fait désormais répudier tout soupçon de séparation administrative et encore plus d'autonomie et de fédéralisme. Les éléments radicaux comme le liégeois Buisseret ou le bruxellois Sasserath avaient bien essayé de faire passer un ordre du jour à l'Assemblée wallonne en faveur de l'autonomie de la Wallonie dans les questions administratives et politiques, le socialiste Léon Troclet avait bien proposé l'autonomie dans certaines matières non sensibles, Albert Mockel prônait une chambre wallonne séparée avec compétence législative. Cela n'allait pas très loin, c'est l'époque où

on ne voyait pas de drapeau wallon sinon cravaté de tricolore et où Jules Destrée figurait parmi les membres du Comité de Politique Nationale de Pierre Nothomb qui voulaient annexer la Rhénanie, le Luxembourg, etc.

Ce qui va sauver et prolonger la Belgique, mais pas tout de suite (ceci n'est pas une analyse de politologue, c'est une analyse d'historien), c'est la crainte d'un cléricanisme majoritaire en Flandre qui va conseiller aux libéraux, voire même à certains socialistes, flamands, le maintien de la solidarité nord/sud. Et cependant, de plus en plus, on s'aperçoit qu'en Flandre on est Flamand avant même d'être catholique, socialiste ou libéral ; et cela va traumatiser l'opinion parce qu'il arrivera un fait inconcevable avant 1914, époque de sectarisme politique, c'est ce que l'on a appelé le « mariage mystique Huysmans/van Cauwelaert » pour s'emparer en alternative de la ville d'Anvers, qui, depuis la création de la Belgique, était une place forte libérale, et y réaliser un programme officiellement « minimaliste ».

La loi du 31 juillet 1921 sur l'emploi des langues en matière administrative est un autre exemple. Van Cauwelaert introduit la loi en janvier 1920, et en Wallonie on l'appelle la loi von Bissing. Elle stipule que toute correspondance en matière publique avec les administrés doit être rédigée dans la langue de la région ; et la région francophone va être définie : les quatre provinces wallonnes et l'arrondissement de Nivelles actuel ; Bruxelles et son agglomération doivent avoir un statut spécial dit la loi (qu'elles n'ont toujours pas). À l'époque, dans une atmosphère d'Union nationale, on vote la loi 95 contre 43 et 9 abstentions, un nombre de députés hostiles s'étaient arrangés pour donner cette satisfaction aux Flamands sans avoir des problèmes avec leurs électeurs en n'assistant pas à la séance sous prétexte de maladie. Le problème c'est qu'au mois d'août il était difficile de dire qu'on avait la grippe... Puis la politique reprend ses droits, l'Union Sacrée, c'est très bien quand on a un ennemi commun, mais quand c'est la paix, l'ennemi, c'est le concitoyen ou même le camarade.

Le cabinet Delacroix est tombé sur la question des munitions pour la Pologne. On s'entendait bien avec les Français qui aidaient à fond la Pologne. Conseillé par Weygand, Pilsudski résistait opiniâtrement à l'invasion et à la pression soviétiques. Le 15 août 1920 c'est le « miracle sur la Vistule » repoussant les « hordes bolcheviques » avec l'aide de la Vierge Noire de Czestokowa. Les Français avaient voulu faire passer par Anvers les munitions et les fusils destinés à la Pologne, une caisse s'était ouverte et les dockers socialistes avaient vu que ce n'était pas exactement de la ferronnerie d'art. Ils s'étaient donc mis en grève, car ils ne voulaient pas manipuler des munitions destinées à exterminer les prolétaires russes. Les Français nous traitaient d'ingrats et, au sein du cabinet Delacroix, cela avait été le clash, Vandervelde

déclarant à ses collègues qu'il préférait Lénine à Wrangel ce qui avait fait scandale. Le ministre libéral des Affaires Étrangères Paul Hymans, qui avait pris sur lui de dire poliment aux Français : « Envoyez vos canons, cela passera », avait démissionné et claqué la porte. Puis il y a à nouveau une tripartite – on ne savait rien faire d'autre – dirigée par Henri Carton de Wiart. Le texte de la loi van Cauwelaert devant le Sénat est assorti de nombreux amendements, notamment la protection des minorités et la révision décennale dans les municipalités périphériques. Et voilà pourquoi il n'y aura plus eu de recensement de la population en Belgique depuis une certaine date... Mais la loi telle que modifiée par le Sénat prévoyait aussi que dans leur correspondance, les fonctionnaires devaient employer la langue du destinataire. Il n'aurait fallu que 100 Flamands s'entendant pour envoyer une lettre au receveur des contributions de Hout-si-plout pour que celui-ci soit obligé de passer au bilinguisme actif. Évidemment vous avez la levée de boucliers par les francophones. Revenue à la Chambre, la loi passe par 8 voix de majorité mais sur les 57 non, il y avait 52 députés wallons y compris Jules Destrée et Xavier Neujean, des ministres en exercice donc, qui votaient contre une loi qui avait l'aval de leur gouvernement.

Destrée et Neujean commencent à parler plus haut, mais leurs voix restent très isolées : « Si cela continue comme cela, nous créons la république francophone de Wallonie », mais il y a d'autres problèmes. Tous les partis savent bien que les élections de 1919 étaient des temporaires pour mettre dans la Constitution le suffrage universel mais maintenant qu'il y est, qu'on revote. Chacun ne pense qu'à se positionner en vue des élections, à reprendre son autonomie. Et par exemple, soucieuse de ne pas rester seule face à l'Allemagne vaincue mais *unbesiegt*, c'est-à-dire qui a évacué mais qui a son potentiel militaire intact, pendant qu'on discute et qu'elle peut reprendre les armes, la France a courtisé la Belgique. Elle a laissé créer l'Union économique belgo-luxembourgeoise car elle ne voulait pas qu'on annexe le Luxembourg, question du bassin de Longwy. Mais vous vous rendez bien compte qu'elle avait besoin de nous, pour ne pas être seule puisque les Britanniques menaient une politique assez lénifiante envers l'Allemagne. Comme les Allemands n'avaient pas payé leur première tranche de réparations, les Français décident d'occuper un « gage » en Rhénanie mais ils ne veulent pas y aller tout seuls. Les Anglais eux, n'en ont pas envie. La livre sterling n'a pas bougé et avec les milliards de marks en Allemagne qu'il faut pour acheter un pain, nombre d'entreprises allemandes sont devenues anglaises par reprise, il ne faut pas trop les pressurer et achever de ruiner le mark. Les Anglais ne veulent pas marcher et finalement grâce à l'envoi d'un seul bataillon belge précédé de sa musique pour occuper Francfort en 1920, nous obtenons l'Union économique belgo-luxembourgeoise. Seulement les Français se disent que, puisque cela a bien marché, on va signer un bon

traité d'alliance. Mais notre théorie, c'est que bien sûr le traité de Versailles a supprimé la neutralité belge, mais la France a donné sa garantie à de nouveaux États qu'elle protège et dont elle veut faire ses « alliés de revers » contre l'Allemagne (Pologne, Tchécoslovaquie, Yougoslavie, Roumanie). Imaginez que l'on repasse au casse-pipe pour Dantzig ou les Sudètes, cela ne nous intéresse pas tellement. On aurait bien voulu quand même l'assistance des Français si l'Allemagne attaquait à l'ouest, même avec sa petite armée de 100.000 hommes en la complétant de ses *Schupos*, ses corps francs, et d'une levée en masse de volontaires.

Dans ce cas, il manquerait à l'armée française 12 divisions pour résister au premier choc. 12 divisions, c'était exactement ce qu'avait l'armée belge. Et c'est pour cela bien évidemment que les Belges se sentent courtisés, ils deviennent insupportables aux yeux des Français. Un des rapports de l'attaché militaire français dit : « Nos amis belges sont des gens charmants, ils ont gardé cette mentalité de gens d'affaire âpres au gain et qui, obtenant ce qu'ils veulent, se plaignent encore de ne pas en avoir obtenu plus ». Et justement la Belgique, pour ne pas se lier qu'à la seule France, demande une alliance militaire à trois avec l'Angleterre, sachant très bien que les Anglais vont dire non. Après l'affaire des munitions pour la Pologne, on a besoin de se faire pardonner, on a besoin de signer avec la France un accord commercial, les deux monnaies sont fort dépendantes l'une de l'autre et on va signer l'accord militaire secret avec la France. Ce n'est pas une alliance en bonne et due forme mais c'est un simple plan d'opérations « pour le cas où » et pour maintenir les zones d'occupation en Rhénanie : « Si les Allemands attaquent, voilà ce qu'on fait, on en mettra x divisions ici, on en mettra x divisions là-bas ». Évidemment un traité doit être communiqué au Parlement ; mais ici c'est un accord technique et on ne va pas aller révéler en détail au Parlement ce qu'on va faire en cas de guerre. Du coup, du côté des Flamands on commence à fantasmer : l'« accord secret franco-belge de 1920 », « on s'est mis à la remorque des Français », « s'ils vont se battre du côté de Dantzig, de Kiev ou Dieu sait où, ils voudront qu'on y aille aussi » : *Los van Frankrijk ! Geen vlaams bloed voor Franse belangen*, etc... Cela va empoisonner la vie politique belge pendant près de vingt ans et susciter beaucoup d'acrimonie chez les francophiles quand la Belgique retournera à la neutralité, baptisée « politique d'indépendance », en octobre 1936. Dès 1927 cependant, quand on a le très pacifiste gouvernement Poulet/Vandervelde et la réduction du temps de service, le général Debenev, chef d'état-major français, nous fait savoir : « Si vous réalisez votre réduction du temps de service à 6 mois, ne croyez pas qu'on ira vous aider si les Allemands viennent ». Il y a eu le traité de Locarno de 1925 qui prévoit une garantie à quatre (France, Grande-Bretagne, Italie, Allemagne) des frontières de Versailles. Dans la pratique l'accord militaire franco-belge de 1920

est mort car devenu obsolète. Il y aura un échange de lettres en 1931 entre les gouvernements de Paris et de Bruxelles avouant bien qu'il n'existe plus, mais on ne le dira jamais clairement aux gens. Ce qui fait qu'en Wallonie, on croira qu'en 1936, on a rompu avec l'amitié française, alors que dès 1931 chaque pays sur le plan militaire avait ètement rejeté une collaboration. Et l'accord militaire avec Paris n'était en 1920 qu'une satisfaction donnée à la France pour lui faire sa mauvaise humeur de l'affaire des munitions de Pologne. D'ailleurs dès que les Polonais ont eu gagné leur guerre, il n'y a plus eu aucun problème. Tous les fusils Mauser allemands abandonnés en novembre 1918 qu'on avait ramassés sur les routes de Herve, Battice et compagnie, que les Allemands avaient jetés dans les fossés, on les a revendus aux Polonais une fois qu'on ne risquait pas que ce soit les Soviétiques qui nous le reprochent. Toujours prudents !

Alors le résultat de tout cela, c'est qu'en prévision des élections de 1921, il faut qu'il n'y ait plus d'union sacrée, et c'est Albert Devèze, le fameux « petit caporal », qui dira plus tard aux Verviétois : « Votez pour moi car je vous ai compris : vous ne serez plus jamais envahis, vous ne verrez plus jamais un Allemand ». Comme si, à la prochaine guerre, à 10 km de la frontière, il pouvait le promettre... mais cela ça marchait avec les électeurs fascinés par la « défense à la frontière ». Albert Devèze, très patriote, capitaine d'artillerie de réserve, va saisir un petit incident pour rompre l'union en prévision des élections. Son collègue POB Anseele est allé remettre aux combattants socialistes de La Louvière un drapeau rouge comportant un « fusil brisé » sur son genou par un soldat (essayez de casser un fusil Mauser sur votre genou, c'est le genou qui cassera...). Mais, et cela c'est quand même un peu idiot, Devèze exige la démission de ceux qui incitent les soldats à la désobéissance. Les socialistes l'ont pris au mot évidemment. Les élections de novembre 1921, c'est le souhaité coup de barre à droite, les catholiques gagnent 7 sièges, les socialistes en perdent 2 et les libéraux remportent, c'est magnifique mais parfaitement inutile, une « grande victoire morale ». Alors qu'ils ont obtenu 10 % de voix en plus, par les mystères du système de l'apparement, ils ont réussi à perdre un siège !

Il n'y a rien qui définit mieux ce tournant dans l'histoire de Belgique que ces épisodes de l'histoire parlementaire d'après 1919 qui sont tellement difficiles à expliquer aux étudiants. Selon les opinions on a les bons et les méchants, mais ce ne seront plus jamais les mêmes. Les partis politiques sont devenus des conglomerats à géométrie qui cherchent avant tout à entrer dans une coalition gouvernementale. Le Parti catholique a son aile conservatrice et son aile démocrate-chrétienne, compliquées par des options communautaires divergentes. Les Libéraux ont une aile conservatrice qui peut, en matière économique et sociale, trouver un terrain d'entente avec

les conservateurs catholiques, et une aile radicale restée farouchement anticléricale qui peut se reconnaître dans certaines options socialistes. Toutefois, quand une bipartite ou une tripartite se forme, c'est (sauf le cas du gouvernement Pouillet-Vandervelde où n'entrent que les seuls démocrates-chrétiens flamands) tout le parti qui y entre. Autrement dit, en cas de coalition catholique-libérale « de droite », l'aile libérale de gauche est présente au gouvernement, tout comme est présente l'aile catholique démocrate et surtout flamingante qui peut faire avaler des coulevres aux éléments conservateurs et belgicis-

tes. En cas de coalition libérale-socialiste ou surtout de tripartite, les éléments conservateurs catholiques et libéraux aspirés dans la coalition peuvent freiner l'esprit de réforme. D'où ce que l'on appelle le goût du compromis, le « mittelmatisme » à la belge, qui n'est souvent que le camouflage idéologique d'intérêts strictement partisans. Sans s'en rendre compte, la Belgique d'après 1919 est entrée dans le dérapage d'une démocratie parlementaire en une démocratie participative mais, comme disait Kipling, c'est une autre histoire.

LA FAMILLE PELTZER À SPA

Jean TOUSSAINT

président de la société « Histoire et Archéologie Spadoises »

L'exposé que j'ai eu l'honneur de présenter devant les membres de votre association se trouve, pour l'essentiel, repris d'un article paru dans la revue « Histoire et Archéologie Spadoises », de septembre et décembre 2008, intitulé « Les villas et châteaux Peltzer de Nivezé avant, pendant et après leur occupation par le Kaiser Guillaume II de mars à novembre 1918 ».

Les liens de la famille Peltzer avec la ville de Spa datent de la seconde moitié du 19^{ème} siècle, avec la nomination de Henri Peltzer comme bourgmestre en 1870.

Cependant, l'installation des Peltzer à Spa trouve principalement son origine en 1896 dans l'acte de vente passé entre les trois héritiers des vastes propriétés d'Adolphe Simonis à Nivezé et cinq membres de la famille Peltzer (quatre frères et leur cousin germain).

Ceux-ci transformèrent ou firent construire sur les quinze années qui suivirent, du lac de Warfaz à l'actuel aéro-drome, cinq magnifiques villas et châteaux parmi les plus importants de Spa. Ces châteaux, ironie du sort, seront là, tout neufs, pour accueillir en mars 1918 le « Seigneur de la Guerre », comme il s'appelait modestement, le Kaiser Guillaume II venu avec son état-major préparer à Spa l'offensive qu'il croyait définitive contre les ar-

mées alliées. L'échec de celle-ci prolongea les séjours de Guillaume II à Spa jusqu'à son abdication.

Après son départ, en novembre 1918, les châteaux Peltzer hébergèrent en 1918-19 les commissions d'armistice alliées, puis, en juillet 1920, la conférence sur les dommages de guerre dus par l'Allemagne.

L'Entre-deux-Guerres vit ces châteaux réoccupés par les propriétaires et leurs familles, de juillet à septembre, dans la tradition de la villégiature classique. La visite autorisée de l'Abri du Kaiser, au Neubois, sera un must du tourisme à Spa pendant ces mêmes années.

Pendant la deuxième guerre mondiale, les châteaux restèrent, pour la plupart, occupés par leurs propriétaires. Comme d'autres bâtiments de Spa, ils subirent pas mal de dégâts après la libération, notamment « La Fraineuse » et « Le Neubois ».

Nous connaissons la suite. Après la guerre, Verviers et Spa connaissent un déclin parallèle. La villégiature n'est plus à la mode, et l'entretien de châteaux de parade coûte très cher. Les châteaux Peltzer sont l'un après l'autre vendus. Mais, mis à part le « Vieux Nivezé » malheureusement démoli en 1970, ils ont cependant connu chacun une reconversion assez heureuse.

LES LENDEMAINS DU 11 NOVEMBRE 1918 DANS L'ENTITÉ DE THEUX

Paul BERTHOLET

I. LE DÉPART DES ALLEMANDS

1) D'abord les troupes de passage

Dès le 13 novembre, de nombreuses troupes allemandes, de 20 à 90, commencent à traverser Theux et Polleur. Une photo prise sur la place du Perron nous montre un groupe de militaires souriants, sans casque, sans fusil, sans havresac, mais avec des bâtons et de curieuses boîtes en carton, ficelées et de tailles variables.

Selon un article de la convention d'Armistice, elles ne peuvent causer de dommages ou préjudices à la personne ou à la propriété des habitants.

Ce sera loin d'être le cas. Malgré la suspension de la guerre, ils réquisitionnent jusqu'au 16 novembre inclus ; ils exigent le logement et la nourriture chez les habitants. Ils volent des victuailles, des vêtements, des chaussures, des chevaux..., par la force s'il le faut. Ainsi, à Fays (Polleur), un sous-officier s'empare d'un cheval : la foule s'amasse près de l'écurie et le propriétaire vient récupérer son bien. À Mont, la même exaction tourne à la tragédie : Joseph Dumont, un fermier, avait logé des Allemands ; le 16 novembre, ils s'en vont ; l'un d'eux veut s'emparer du cheval ; le fermier s'interpose mais il est abattu d'un coup de fusil dans la nuque.

Rien que pour la commune de Theux, 229 dossiers de faits d'une certaine gravité, commis par les Allemands du 11 au 25 novembre, seront transmis en janvier 1919 à la Commission interalliée d'Armistice qui siège à Spa.

2) Les troupes installées à Theux

Elles doivent abandonner, en bon état, l'armement lourd. On n'en a pas d'inventaire, mais bien des explosifs : des centaines d'obus de 77 et 105, dont des dizaines jetés dans la Hoëgne, des grenades et des cartouches, ce qui sera source de quatre accidents graves parmi les adolescents, dont un mortel, Fernand Florent Gonay, âgé de 16 ans (décédé à Verviers le 10 janvier 1919).

Le 20, le Collège de Theux félicite la population pour son calme, mais il lui demande d'enlever les drapeaux et insignes pour éviter tout incident.

Peu avant le 12 octobre 1918, le service sanitaire impérial avait décidé l'installation d'un lazaret ou hôpital à Marché-Theux chez les père lazaristes allemands, là où se trouve aujourd'hui l'École St-Roch. De nombreux lits en fer avaient été amenés par wagons. Les soldats refusent de les rembarquer et les vendent à un mark pièce. D'autres lits sont « volés ». Une femme sera poursuivie en janvier par la justice belge pour s'en être approprié un (« butin de guerre ») : *Elle n'a pas cru mal faire, dit-elle, tout le monde dans la commune en enlevait.*

3) Le 25 novembre à 13 h 30 cesse le passage des troupes allemandes. Le lendemain, au cours d'une manifestation improvisée, les sociétés locales de Polleur, musique et drapeau national en tête, fêtent le départ de la dernière roulotte allemande en retraite, aux cris de vive la Belgique, vive le Roi, vive la liberté. Des fusils sortis des cachettes tirent des salves. Le 27 novembre, hors des délais impartis, les membres de la Kommandantur theutoise quittent enfin la localité. Ainsi s'achève l'occupation allemande.

4) Le 29 novembre au matin, les troupes anglaises sont annoncées à Louveigné. Un imposant cortège de Theutois se porte à leur rencontre et les escorte jusqu'à Theux où l'on a sorti les drapeaux : elles sont reçues en triomphe. Après un bref arrêt, le 8^e hussards continue vers Polleur où il est accueilli chaleureusement ; il poursuit sa route vers l'Allemagne.

5) Les Allemands étant partis, les Theutois se rendent compte que les troupes alliées allant occuper l'Allemagne vont sans doute définitivement empêcher le retour de l'ennemi. Aussi le 29 au soir seulement – à Verviers, ce fut les 27 et 28 – éclatent les vengeances populaires. Initiées par quelques jeunes gens un peu éméchés, elles provoquent finalement le rassemblement de 300 personnes environ. Au moins six maisons – un cabaret, un marchand de bière, une ferme, un marchand de bestiaux, une boucherie, un surveillant de scierie – sont pillées, le mobilier est jeté sur la rue et brûlé ; d'autres magasins, au moins quatre (trois d'alimentation et un cordon-

nier), ainsi qu'un représentant de commerce voient leurs façades peintes de grandes croix noires au goudron ; à Jusleville, on déverse de la paille sur le trottoir d'un marchand de beurre et d'œufs.

Le lendemain, le bourgmestre est peiné *de voir des gens d'ordre, appartenant à toutes les classes de la société, se mêler à quelques gamins ivres qui ont conduit le mouvement*. Il annonce que *le commandant des troupes anglaises à Spa lui a déclaré que, si un fait semblable se reproduisait, la police de l'armée anglaise interviendrait immédiatement avec la plus grande rigueur*. Il n'y aura plus d'incident.

En décembre 1918 trois personnes ayant trafiqué avec l'ennemi, un cultivateur et deux marchands de bestiaux, des « puddings » (profiteurs de guerre) ou « bazaines » (du maréchal Bazaine, condamné à mort pour trahison, bouc émissaire), seront arrêtées.

II. LES TROUPES ANGLAISES

Si beaucoup de troupes anglaises vont traverser les trois communes, parfois en y logeant, d'autres vont s'y installer à demeure.

1) Ce sont de petits détachements dans les villages périphériques. On ne les connaît que quand il s'y passe un incident. C'est ainsi qu'à Desnié, un petit détachement du Royal Berkshire Regiment est établi dans les dépendances du château de Fagne Maron. Nous sommes à la mi-décembre, il fait très froid, un poêle est fourni par l'intendance, les portes et fenêtres sont colmatées au maximum. Cinq militaires anglais, deux « vice-caporaux » et trois soldats, meurent asphyxiés par le monoxyde de carbone. Ils reposent dans le cimetière de Desnié.

2) L'État Major général des troupes britanniques, avec le duc d'York (futur roi d'Angleterre) et le maréchal Douglas Haig, commandant en chef, s'établit à Fays (Polleur) au château Simonis, apparemment de la mi-novembre 1918 à la mi-avril 1919. De fortes troupes – la guerre n'est pas finie – assurent la sécurité, l'intendance, les transports, l'administration, les communications, etc.

3) Un hôpital de campagne, destiné à soigner les troupes anglaises d'occupation en Allemagne, est établi à Marché dans les locaux des lazaristes, là où les Allemands s'étaient préparés à établir le leur. Le 36^e CCS (Casualty Clearing Station) y séjourne de début décembre à la mi-janvier. Il est remplacé par le 61^e CCS au moins jusqu'à la fin avril 1919, selon des sources anglaises. Mais les Anglais s'y trouvent toujours en août 1919. Le 1^{er} août, toutes les pièces du rez-de-chaussée, dont la grande salle d'études, sont encore occupées par des lits et des malades. Les derniers Anglais ne partiront que le 19 août.

Ce sont bien entendu les ravages de la grippe espagnole qui expliquent cette longue présence. C'est aussi pourquoi 31 tombes anglaises se trouvent dans le cimetière de Theux : 4 morts par accident, le reste des suites de la grippe ou de pneumonies provoquées par la grippe. Deux pics de mortalité : 6 décès dans la 2^e quinzaine de décembre 1918 ; 21 de la mi-février à la mi-mars 1919 : un seul sous-officier, aucun officier. Ils viennent de différents régiments, mais surtout du *Royal Engineers* et de l'*Army Service Corps*, qui accompagnent habituellement les CCS. Des photos nous montrent : l'enterrement d'un simple soldat, Frederick Cronin, mort le 18 février, dont le cercueil repose sur un affût de canon tiré par un équipage de 7 chevaux ; un attelage d'un autre enterrement ; et l'enterrement d'un Français, probablement Marcel Lecuyer.

Dans la population civile des trois communes, l'épidémie ne se manifeste qu'en octobre-novembre 1918, mais ce n'est que le 12 décembre que le bourgmestre de Theux demande aux habitants de prendre certaines précautions d'hygiène pour contrer l'épidémie. Elle est forte à Theux : les décès sont alors multipliés par trois, très forte à La Reid où l'on compte 18 et 20 décès au lieu d'1 habituellement ; elle est étalée sur l'année 1918 à Polleur et quasi inexistante ces deux mois-là. C'est peut-être pour cette raison que Polleur avait été choisi comme siège de l'État-Major général des troupes britanniques.

La longue présence anglaise va favoriser les contacts avec les habitants. Pour soutenir le moral des troupes, des courses de chevaux sont organisées au Jonckeu et des matchs de football entre équipes des alliés, mais aussi avec le club de Theux – matricule 14 – dont l'équipe est alors en 2^e division. Une photo prise à Jusleville-Theux, devant le château Rittwéger aujourd'hui démoli, montre l'équipe anglaise qui avait remporté en France la coupe de football de la cavalerie (Royal Horse Artillery). C'est dans ce château qu'une soirée musicale, exécutée par la Société Royale St-Edmond de Jusleville, est organisée par la compagnie anglaise logée dans la propriété. Des spectacles ont lieu au Cercle catholique et au Waux-Hall de Theux, ainsi que des bals dans cette dernière salle : des familles theutoises y sont invitées ; il faut bien des jeunes filles pour danser. Trois Theutoises et une Pollinoise épouseront des Anglais (2 en 1920, 2 en 1921) qui resteront dans ces communes et y auront descendance.

III. LA MÉMOIRE : LES CERCLES DE COMBATTANTS ET LES MONUMENTS

1) Les cercles de combattants

Les cercles de La Reid et de Polleur ont été créés après la paix (traité de Versailles le 28 juin 1919), après la démobilisation des militaires et leur retour au terroir où ils seront accueillis triomphalement au cours de grandes

festivités : à Theux le 7 juillet 1919, à Polleur peu après le 9 août 1919, à La Reid à une date non retrouvée.

Mais le cercle de Theux est beaucoup plus ancien ; il est vrai qu'environ 200 militaires theutois combattaient à l'Yser, pour une bonne trentaine à Polleur et une cinquantaine à La Reid. Au front, certains Theutois avaient tendance à se revoir périodiquement pour évoquer le terroir natal, se communiquer les lettres qui apportaient des nouvelles du pays et organiser des activités récréatives, parfois bien arrosées... Trois photos nous montrent leurs activités en 1915 et 1916. Finalement, le 17 décembre 1917, à Bulskamp (4 km au sud de Furnes), 15 d'entre eux créèrent officiellement le *Cercle des Combattants Franchimontois*. Celui-ci fut intégré au Cercle *Les vrais combattants de Pepinster et environs* – créé lui le 30 juillet 1916 à Isenberge (5 km au sud de Bulskamp) –, mais en y formant un groupe à part administré par les seuls Theutois. Les membres payaient une modeste cotisation mensuelle de 25 centimes dans le but de venir en aide aux hospitalisés (5 francs par quinzaine), de fournir un cercueil en zinc à leurs compagnons d'armes décédés et d'entretenir les tombes de ces derniers. Des souscriptions couvraient les frais spéciaux dus, par exemple, à une exhumation. Pour le groupe de Theux, il y eut 93 cotisants, soit 53 % environ des combattants encore en vie alors.

À leur retour, le principal objectif des combattants franchimontois sera de ramener les corps de leurs compagnons d'armes morts à l'Yser. C'est ainsi que le 18 mai 1921 sont rapatriées les dépouilles mortelles de 18 combattants ; les obsèques sont célébrées devant l'église de Theux le 22 mai. Quatre soldats enterrés en France seront encore rapatriés en octobre 1922.

Mais ces victimes, il faut les enterrer.

2) Les monuments

a- abritant les corps des soldats morts au combat

Les communes vont avoir des attitudes très différentes. À La Reid, où il y a quatre cimetières et paroisses (La Reid, Becco, Desnié et, partiellement, Winamplanche), les 8 soldats décédés seront inhumés dans des tombes individuelles et familiales ; la pelouse d'honneur ne sera créée qu'en 1959 ; certains corps y seront transférés alors.

À Polleur, où il y avait deux cimetières et paroisses (Polleur et Jehanster), les 8 décédés seront tous inhumés dans le cimetière de Polleur sous un monument payé par la Commune et édifié en 1922. Il a la particularité de montrer le buste des décédés sur des ovales en céramique, avec leur nom inscrit en dessous. Les anciens combattants de 14-18 qui décéderont par la suite seront enterrés dans des tombes individuelles et familiales, d'abord

adossées au monument. Il n'y aura pas de pelouse d'honneur.

À Theux, il y avait trois cimetières et paroisses (Theux, Juslenville, et une très petite et récente, Oneux). La première idée était d'enterrer les 33 décédés sous un monument commun qui serait situé dans un endroit « neutre », entre Theux et de Juslenville, dans les prairies situées entre les *Terres aux Navettes* et la *Chaussée de Verviers*. Une voirie nouvelle serait créée entre ces deux bourgs principaux, et à mi-hauteur, bien visible de partout, serait élevé le monument. Il semble que la commission provinciale d'hygiène s'y soit opposée, vu la proximité des habitations.

Finalement, deux monuments, payés par la Commune, mais absolument identiques pour ne pas faire de jaloux, seront édifiés, l'un dans le cimetière de Mont-Theux, l'autre dans celui de Juslenville, inaugurés respectivement le 8 juillet 1923 et le 11 novembre 1922. Le concepteur et sculpteur des parties figuratives sera Marcel Ladril, ancien prisonnier de guerre.

Le monument est assez original. Pas d'idée d'agressivité, de revanche, de vaillance, de résistance, d'entraide, de glorification, de patriotisme, de pacifisme ; rien que la simple tristesse d'un soldat couché, mort ou mourant dans les bras d'une femme voilée d'âge indéfinissable qui pourrait être une mère, une femme, une fiancée, une sœur. De part et d'autre, une femme stylisée, hiératique, plus grande que nature, la tête inclinée vers le soldat étendu, des roses dans les bras. Il n'y a pas de palmes de gloire, de lauriers ou de feuilles de chêne symbolisant la victoire, pas de symbole de la patrie (c'est souvent une femme qui symbolise la mère-patrie, mais ici il y en a deux...), pas d'inscription à la gloire des héros, juste leurs noms gravés dans l'ordre alphabétique.

Au début des années trente, après bien des discussions, une pelouse d'honneur sera créée à proximité de chacun de ces deux monuments pour y enterrer les anciens combattants de 1914-1918 ; ceux de 40-45, morts pendant ou après le conflit y seront également enterrés (la pelouse d'honneur devra être dédoublée).

b- autres manières de célébrer la mémoire

Il y aura bien d'autres manières de conserver la mémoire de la guerre et des combattants. Je ne fais que les citer :

- messes fondées dans les paroisses ;
- fêtes et cérémonies patriotiques ;
- arbres de la liberté ou de la libération ou de la victoire élevés généralement le 11 novembre 1919 ;
- drapeaux donnés aux associations ;
- grands cadres avec photos exposés dans les administrations communales, diffusés en réduction dans les familles des combattants ou dans la population ;

– plaques commémoratives dans les églises paroissiales : sur celle de Becco, on lit cinq fois les noms de Beer de Laer, le père et les quatre fils, qui n’avaient pas fait leur service militaire – ils avaient payé un remplaçant – s’étant engagés volontairement pour défendre la patrie ; un des fils décédera au front. Celle de Theux est surmontée d’un Sacré-Cœur qui rappelle la patrie, la Belgique ayant été consacrée au Sacré-Cœur en novembre 1868 ;

– plaques sur les maisons de ville, projet initié par la députation permanente de Liège : il n’y en a pas à La Reid ;

– cénotaphe à Desnié, avec les noms de neuf (huit sur le monument commémoratif et à la pelouse d’honneur...) victimes militaires de la commune, projet initié et payé en partie par le cercle dramatique de Desnié ; il a été inauguré le 23 novembre 1919 déjà.

c- enfin, les monuments commémoratifs au centre de chaque commune

Ils sont généralement très tardifs, les communes sortant fort endettées de la guerre.

C’est ainsi qu’à Polleur, après avoir payé le monument dans le cimetière – d’ailleurs très proche du village –, le Conseil communal se déclare forfait. Toutefois, il va utiliser un moyen peu coûteux et durable : il donne aux rues de la commune le nom des victimes de la guerre, ce qui ne se fera pas toujours sans discussion, certaines décisions étant prises par 5 voix contre 4... De plus, la paroisse édifie un monument – récemment restauré – qui rappelle la libération et l’espoir : À JÉSUS NOTRE ESPÉRANCE 1918.

C’est seulement le 11 novembre 1931 que sera inauguré un monument fort simple dû au sculpteur pollinois Joseph Gérard. La symbolique est claire : lion belge ; capote, casque et baïonnette rappellent la guerre ; inscription : ILS ONT FAIT LEUR DEVOIR, puis le nom des victimes sur la face avant du pilier, et les mots QUI SUCCOMBÈRENT en dessous ; sur les côtés, les noms des survivants. Enfin la statue d’une femme, probablement la mère-patrie, tenant dans les mains des feuillages de laurier, symbole de la victoire ; à ses pieds deux colombes annonçant la paix – nous sommes en 1931, époque où le pacifisme se développe ; on sait ce qu’il en advint.

Lors de l’inauguration, un grand amphithéâtre de verdure, avec guirlandes, écus et drapelets, servit à mettre en évidence ce modeste monument et à rendre la cérémonie plus imposante.

À Theux, il faut attendre le 3 octobre 1926 pour que soit inauguré le monument commémoratif devant l’église de Theux. À la suite d’un concours, le sculpteur Henri Van Perck, d’Etterbeek, professeur à l’Académie de Malines, en obtint la réalisation. Ce monument a la particularité d’allier la gloire des militaires de 14-18 à celle

des 600 Franchimontois ; au pied des statues, le chien symbolise cet idéal commun : la défense du pays contre l’envahisseur. Au verso du monument, on lit notamment les paroles du roi Albert adressées le 5 mai à son armée : ET VOUS WALLONS, SOUVENEZ-VOUS DES 600 FRANCHIMONTOIS. Une photo de l’inauguration nous montre l’historien Henri Pirenne qui y prendra la parole.

Enfin, ou d’abord, devrais-je dire, le monument commémoratif de La Reid. Il a en effet la particularité d’avoir été conçu très rapidement, dès septembre 1919, réalisé à la fin 1919, et inauguré le 5 avril 1920. C’est que la commune n’a rien payé, le monument est dû à une souscription publique. La symbolique, composite, est d’autant plus intéressante, car elle est sans doute vierge des influences qu’auraient pu exercer sur elle d’autres monuments.

Le monument est placé au carrefour des principales voies de communication, devant l’hôtel de ville et l’école, à 150 m de l’église.

– Aux extrémités, deux socles avec flamme en bronze ; parterres de fleurs ; chemin ; grillage et barrières d’entrée.

– De part et d’autre du pilier central, un socle, avec le millésime 1914 ou 1918, portant un lion couché qui ne symbolise sans doute pas la Belgique – il y en a deux...

– mais la résistance ferme à l’envahisseur : les lions ne sont pas agressifs, mais ils sont « têtus », celui de droite est particulièrement « de mauvais poil » : la Belgique est dans son bon droit.

– Au centre, le pilier, avec en bas l’inscription : MONUMENT ÉRIGÉ PAR SOUSCRIPTION PUBLIQUE. Au-dessus, à gauche, le lion belge (inversé...), l’année 1920, les mots : COMMUNE DE LA REID ; à droite le monogramme d’Albert et Elisabeth.

– Puis l’inscription GLOIRE A NOS MORTS, la palme du martyr et les noms des 8 victimes militaires de la guerre, avec, en dessous, très discrète, une petite croix couchée (c’est le seul monument de cette catégorie qui porte un emblème religieux). Sur les côtés gauche et droit, l’inscription HONNEUR À NOS SURVIVANTS et les noms des combattants – idée qui sera imitée par Polleur douze ans plus tard – entourés de feuilles de chêne et de lauriers, symboles de la victoire. Ces noms sont placés dans un ordre dont nous n’avons pu déceler le critère : il ne tient pas compte des grades, de l’ordre alphabétique ni de la date du décès.

– Enfin la statue d’un simple soldat belge décoré de la croix de guerre, de 7 chevrons de front (4 ans) et d’une fourragère rappelant que son régiment a été cité au moins deux fois à l’ordre de l’armée. C’est une sentinelle vigilante qui inspecte l’horizon, mais dont le visage paraît bien mélancolique. Ce qui me rappelle les mots écrits en 1937 dans la brochure du Cercle des Combattants franchimontois : *Ce coin de Flandre n’est sans doute pas bien gai par lui-même ; mais lorsqu’on le voit par un*

jour gris et morne d'hiver, inondé à perte de vue [...], il est bien fait pour accabler l'âme wallonne la mieux trempée. Combien alors les soldats de Theux [...] regrettaient leur beau pays [...]. Ce que leurs yeux cherchaient en fouillant le sombre horizon, c'était bien loin... là-bas... les ruines d'un vieux château, dont le nom seul les laissait frissonner d'émotion.

La statue a été sculptée, très fidèlement, fin 1919, par le Liégeois Jean Waltregny, sur lequel je n'ai trouvé aucune information. Au pied de celle-ci, le coq gaulois, chantant, agressif (ce n'est pas le coq wallon, au bec fermé et à la patte levée, pourtant déjà choisi en 1913 par le Mouvement wallon) et qui écrase d'une patte l'aigle prussien. Lorsque les Allemands revinrent en 1940, ils exigèrent que cet aigle disparaisse. Aussi lui a-t-on coupé la tête et raboté les plumes, si bien qu'aujourd'hui il ressemble plutôt – illusion d'optique sans doute ? – à un petit gorret... ! Ce n'est pas à l'avantage des Allemands...

RÉFÉRENCES SOMMAIRES

Sources

– Le journal *La Presse Verviétoise* (15 novembre 1918-31 mars 1919).
 – *Archives de la Commune de Theux* : délibérations des Collèges échevinaux et des Conseils communaux ; registres de copie-lettres ; registre d'affiches ; registre de règlements et ordonnances de police ; registre de réquisitions militaires allemandes ; dossiers anciens combattants ; dossiers pelouse d'honneur des communes de Theux, La Reid et Polleur.

– *Archives des Combattants de Pepinster*, conservées à la Commission Communale des Jeunes de Pepinster. Merci à Claude Jupsin qui m'a communiqué celles relatives à Theux.

Publications

– *20 années au Cercle des Combattants Franchimontois*, Theux, s.d. [1937], p. 11-33.
 – Hans EMONTSPOHL et Yves CORNET, *Histoire du transfert de l'École normale Saint-Roch, de Ferrières à Theux, en 1919*, Theux, 2006, p. 14.
 – André ANDRIES, *Fagne Marron au temps passé. 4^e partie : La période Trasenster*, dans « Histoire et Archéologie spadoises », n° 109, mars 2002, p. 15.
 – [Alex GONAY et Joseph SIMONS], *Theux dans la tourmente. 1914-1918/1940-1945. 90 années au Cercle des Anciens Combattants Franchimontois*, Verviers, s.d. [2007], p. 2, 20-30.
 – Jacques GROSDENT, *Recueil de documents militaires et civils, 1914-1918*, Polleur, 2009, p. 308-336.

*

* *

Plusieurs articles, plus détaillés et illustrés des photos présentées lors du colloque, seront consacrés aux trois thèmes étudiés ici, avec références systématiques aux sources. Ils paraîtront dans le Bulletin d'Histoire du Royal Syndicat d'Initiative de Theux : Terre de Franchimont (Office du Tourisme, rue du Pont, à Theux, tél. 087/539245).

REPRÉSAILLES POPULAIRES ET ARRESTATIONS À VERVIERS APRÈS L'ARMISTICE

Alex. DOMS

L'Armistice signé à Rethondes donnait un délai de 15 jours aux Allemands pour quitter progressivement la Belgique. Le mardi 26 novembre, à 11 heures, expirait le délai fixé pour leur départ complet. À midi, leurs derniers militaires ont quitté la ville et le retour des troupes alliées a suivi immédiatement. En effet, sur le tard de l'après-midi, un détachement de lanciers belges sont arrivés en éclaireurs pour les préparatifs de l'hébergement. C'est le moment qu'attendaient certains Verviétois pour donner satisfaction à une frustration de plusieurs années, à leur rage contenue, à leur soif de vengeance. Est apparue une figure de justice titrée « justice populaire », plus rapide et ne se souciant d'aucune procédure ; c'est la vengeance exercée par le peuple à l'endroit de tous ceux qu'il déclare avoir porté préjudice tant à la Patrie qu'aux citoyens, en tous cas à leur porte-monnaie. Il s'agit des saccages qui ont eu lieu les 27 et 28 novembre 1918 à Verviers et aux environs.

Pendant ces journées, les journalistes de *La Presse Verviétoise* ont relevé 64 agressions contre des immeubles sur le territoire de l'actuelle ville de Verviers : nous y trouvons 49 commerces dont 4 boulangeries, 5 boucheries, 7 charcuteries, 3 épicerie, 3 crémèries, 7 cafés, 10 fermes, 2 légumiers, 1 tabacs-cigares, 1 entrepreneur, 1 marchand de couleurs, 1 marchand de liqueurs, 4 magasins sans spécification, le reste 15 endroits est dit maison ou signalé par le seul nom des résidents.

Partout, il y a eu saccage avec, parfois, arrêt de destruction pour cause d'erreur sur les occupants. Les meubles ont été sortis par les fenêtres, jetés dans la rue et brisés. Quand l'espace était suffisant (sur les places Verte ou du Sablon, par ex.), le feu fut mis aux débris. Trois fois, des agressés se sont munis d'une arme : deux ont empêché le saccage par leur attitude résolue, un fermier a été désarmé. L'incendie a été général contre les étables et fenils des fermes, le corps de logis étant saccagé et les

meubles brisés. Des mesures d'humiliation ont été exercées contre la personne de certains fermiers. Ceux qui s'intitulent « les vengeurs » ont veillé à ce qu'aucun vol ne soit commis au cours de leurs opérations.

La vindicte populaire s'est exercée au détriment des biens de gens qui, pendant toute la durée de la guerre ont honteusement pactisé avec l'ennemi :

- les profiteurs de guerre « accaparement et vente de marchandises à prix surfait » ;
- les propriétaires d'un établissement fréquenté par les Allemands ou par les « puddings » ;
- les fournisseurs de chevaux ou de viande pour l'armée allemande.

Ce sont des jeunes gens de Heusy qui ont donné le branle à la vengeance.

« Mardi, vers 8 heures du soir, une bande composée en majeure partie de jeunes gens parmi lesquels se trouvaient quelques jeunes filles, descendaient de Heusy vers l'avenue de Spa. En face du Casino Bodet se trouve un petit café mal famé tenu par un sieur Colson. Ce cabaret n'a cessé d'être fréquenté par des soldats allemands qui s'y rencontraient avec des femmes de mauvaises mœurs. C'est devant cet établissement que la bande s'arrêta. En moins de temps qu'il ne faut pour l'écrire, le rez-de-chaussée occupé par la famille Colson était envahi, les vitres des fenêtres volaient en éclats ; les encadrements étaient brisés et la danse du mobilier commençait. Tout passait par la fenêtre : chaises, tables, fauteuils, lits, literies, lavabos, vaisselles, bouteilles de liqueur, comptoir, ... et venait se briser sur le trottoir lorsqu'il n'était pas démoli avant d'arriver dans la rue. Le piano¹ suivit le même chemin ; il s'écrouta en sonnant de toutes ses cordes et se démantibula sur le pavé.

¹« Le piano est la marque visible et sonore de l'élégance bourgeoise. Peut-être, dans la famille, quelqu'un s'escrimera-t-il sur ses touches, cela n'est point nécessaire. Seule importe la présence du piano dans le salon. Il lui confère une dignité qui se marque à ses deux bougies d'apparat, à son couvre-clavier brodé, à son tabouret à vis, à l'écharpe de velours ou de tulle qui le drape souvent ». (Robert BURNAND, *La vie quotidienne en France de 1870 à 1900*, Paris, Hachette, 1947, p. 112).

La foule s'était rassemblée devant la maison et elle assistait impassible à la mise à sac qui se faisait avec ordre, si toutefois on peut parler d'ordre en l'occurrence. Les "organiseurs" s'assuraient que tout était démolé et qu'on n'enlevait aucun objet appartenant à la famille Colson. Les membres de celle-ci, qu'on recherchait, la fille spécialement parce qu'on voulait la tondre, avaient pris la fuite par la porte du jardin qui s'ouvre sur la Vieille Chaussée.

Cette première exécution terminée, les « opérateurs » se mirent en route vers Heusy suivis d'une foule sans cesse grandissante. Ils arrivèrent devant le Ring-King, autre boîte de plus grande importance tenue par M. Iwan Colson. La population, outre qu'elle avait mis cette boîte à l'index à cause du monde plus qu'interlope qui la fréquentait, reprochait au fils du tenancier de ne pas avoir fait son devoir pendant la guerre. C'est, en effet, le seul milicien de 1914 de la commune de Heusy qui soit resté à se chauffer au coin du feu pendant que les garçons de son âge risquaient chaque jour leur vie dans les tranchées. Là aussi la mise à sac marcha rondement ; la grande baraque en planches fut envahie en un instant et tout y fut démolé, jusqu'à l'orchestron géant d'une très grande valeur. De plus, on reproche à ce jeune homme d'avoir travaillé pour l'ennemi.

La bande ne tarda pas à se remettre en route. Elle monta la Bouquette et se rendit au Cheval Blanc. Là habite un sieur Fraiture, marchand de vaches, grand fournisseur de l'armée allemande. Celui-ci, en entendant arriver la foule qui chantait « La Marseillaise » prit la fuite, abandonnant sa femme et ses enfants, dont un malade. Les locataires invitèrent celle-ci à se retirer avec ses enfants chez M. Close où elle fut accueillie, puis ils se mirent à l'œuvre. Ce qui avait été fait jusque là n'était rien à côté de ce qui se fit. La maison fut vidée depuis la cave jusqu'au grenier ; là aussi, tout le mobilier, y compris le piano, sortit par les fenêtres et fut entassé sur la route. Six grands pots de beurre, un quartier de vache, des jambons, du lard, du linge, des caisses de cigares, les charrettes, les instruments aratoires, les outils, un traîneau remisés dans une annexe, tout fut empilé et forma un immense bûcher auquel on mit le feu. Des prisonniers militaires passant sur un tram se dirigeant vers Spa reçurent de la viande, de la langue fumée et du jambon. Ce furent les seules choses qui furent soustraites à l'incendie. Le feu dévora rapidement tout l'avoir de Fraiture. »

Quittons Heusy et voyons ce qui va se passer à Verviers : Toute la soirée du 27, la vengeance populaire s'est donné libre-cours. Les exécutions se poursuivront le jeudi matin, 28. Une agitation considérable n'a cessé de régner en ville. Les maisons saccagées étaient l'objet de la curiosité publique car la foule éprouvait le besoin d'aller voir ces tableaux de dévastation dont la liste est longue. Cinq bandes circulaient. Elles ont agi dans toutes les directions. Un journaliste écrit : « À plusieurs reprises, nous

nous informons au sujet de la composition de ces bandes. Sont-ce des justiciers ou des pillards ? Chaque fois on nous répond : Monsieur, il se peut que des gens sans aveu suivent les promoteurs dans le but de voler, mais les chefs ne sont pas des voleurs. Ce sont des gens qui veulent faire justice eux-mêmes. »

Nous commencerons avec la
Bande 1 – au Centre-ville

Mercredi 27 novembre, dès que la nuit est venue, une bande s'est mise à l'œuvre en saccageant la boulangerie Féguenne et la charcuterie Renzonnet, deux magasins qui se joignent au Pont du Chêne. Toutes les marchandises se trouvant en magasin sont lancées au dehors ; le mobilier est brisé. La foule qui emplit la rue au point de rendre toute circulation impossible, encourage les exécuteurs de ses cris. La mise à sac de ces deux établissements n'est pas terminée qu'une partie des manifestants se dirige vers la rue du Brou en criant : « À la charcuterie Masseaux ! » L'étalage de ce magasin est tout éclairé ; les victuailles y abondent. Déjà plusieurs jeunes gens sont à l'intérieur de la charcuterie. Ils prennent à pleines mains les pâtés de cochons, les tripes, les jambons, le lard et lancent tout dans la rue. Les saucisses qui pendent en grand nombre au plafond sont arrachées de leurs crochets et suivent le même chemin. Tout ce qui peut se briser est réduit en miettes. On ne respecte rien. La rue du Brou est noire de monde. Au Pont du Chêne, face la rue du Marteau, la charcuterie Larbanais, Pont du Chêne, subit le sort du magasin Masseaux. La foule se masse devant le café *Sesino*, place Verte, qui fut, depuis qu'il existe, le rendez-vous de tous les officiers allemands. Toute la façade est pavoisée ; les drapeaux de toutes les nations alliées flottent aux fenêtres. La foule se masse devant l'établissement ; un flottement se produit devant l'entrée principale ; on parle, on discute. Ce sont des délégués qui exigent l'enlèvement des drapeaux. Le cabaretier se rend et bientôt il fait enlever toute la décoration de sa façade aux applaudissements de la foule. Sur ce temps, le baryton Ponsio, locataire de la maison, est passé sur un balcon de l'immeuble voisin, chez M. Canisius, et chante « La Marseillaise ». Quelques instants après, une automobile conduite par un soldat belge franchit la multitude. C'est une diversion. Les applaudissements et les acclamations partent spontanément. L'auto est obligée de stopper. On monte sur les marche-pieds, on serre la main au conducteur qui, le sourire aux lèvres, remercie. La foule s'ouvre d'elle-même et la voiture peut reprendre sa route.

Après la démonstration de la place Verte, une foule énorme, foule mêlée où se confondaient toutes les conditions sociales et, parmi laquelle, beaucoup de femmes se porte rue Crapaurue s'en prend à une maison qui était sans lumières, revient Pont Saint-Laurent, y saccage le magasin d'un marchand de couleurs puis regagne Le café *Sésino*, place Verte, qui avait échappé une première fois. Dans le

café et aux étages, tout fut brisé et le mobilier jeté dans la rue. On y a mis le feu. La police intervint mais sans résultat. Au moment où l'incendie consumait le mobilier, une patrouille de lanciers à pied arriva et dispersa les manifestants non sans peine. Ils durent jouer de la baïonnette pour écarter le public et un coup de feu fut même tiré en l'air pour l'effrayer. Le feu fut éteint avant d'avoir tout brûlé. Rue du Collège, le café allemand Lentzen a été visité par les émeutiers. Rue Renier, la maison de l'entrepreneur Gabriel Debouny a été saccagée. Le mobilier entier a volé par les fenêtres et a été brûlé devant la maison. Deux policiers se sont institués les gardiens de la maison à grande porte cochère.

Bande 2 – vers l'Est

Il serait oiseux de reprendre par le détail le récit de chacun des faits. Tous les incidents se ressemblent et la même scène se reproduit partout ; nous nous bornerons à citer les maisons ayant été l'objet d'attaques. En Cra-paurue, le magasin du « Lion d'Or » ; Thier Mère-Dieu, chez Vandersanden et chez Huberty-Brack ; Rue Sècheval, la boulangerie Boland, la boucherie Kaivers, la crèmerie Lassaux ; La maison Ninon, rue Ste-Anne ainsi que le magasin Victor Bastin, rue de Stembert.

Vers l'Est. Des maisons brûlent rue de Limbourg : les cafés Pire et Corbillon, repaires de « puddings ». Même scène chez le charretier Knodt, rue de Limbourg.

Bande 3 – Mangonbroux

Rue de Heusy, 107, ancien cabaret Laviolette : maison et mobilier incendiés. L'actuel occupant est un nommé Ledent arrivé récemment d'Ensival.

– Que lui reproche-t-on ? demandons-nous à un group d'assistants.

– Rien que l'on connaisse, nous est-il répondu ; il y a probablement méprise sur la personne.

À vingt pas de là, Rue Courte du Pont, le charcutier Doudelet est passé en Hollande, nous dit-on, mais sa femme et sa fille sont restées ici. Elles se sont sauvées à la vue de leur mobilier et de leurs marchandises jetées sur la rue à travers portes et fenêtres brisées. Le feu a fait le reste. Rue de Mangonbroux, 83, le magasin Hick. Rue du Panorama, la Maison N. Collo est toute noire. Des chiffonniers amateurs cherchent dans les carcasses de meubles gisant sur le trottoir des restes bons à emporter. Plus loin, les ravages ont été particulièrement terribles : La ferme Guérin, à l'Horloge, Mangonbroux-Stembert, a été saccagée et vidée, le mobilier a été brûlé devant la maison. Celle-ci a échappé à l'incendie grâce à la présence d'un locataire. Le père Guérin a été souffleté et le fils malmené.

Vers Mangonbroux, une immense lueur rouge, « C'est la ferme Herman, de Mangonbroux, qui brûle » ! Puis c'est

l'autre ferme François Herman, à l'endroit dit « Au Panorama » à être anéantie par le feu sauf le corps de logis mais tout ce qui se trouvait à l'intérieur a été jeté dehors et brûlé. Le bétail avait été chassé dans les prairies. Au même endroit et au même instant, la ferme Vosse a subi le même sort, mais le quartier-maître a été épargné. Le bétail a été mis en liberté dans les prairies.

– Alors, ces fermes que l'on brûle, c'est à cause de la cherté du beurre ?

– Non. Ce soir, il n'est pas question de beurre ; on punit les passeurs de chevaux.

Bande 4 – Stembert-Village

Rue du Tombeux, boucherie Léon Lejeune, saccagée depuis la cave jusqu'au grenier, Des quartiers de viande ont été anéantis. On a vu un pillard s'enfuir emportant une lourde charge de viande sur le dos. Rue Xhavée, le magasin Dellicour très fréquenté par les Allemands, a été mis à sac. Chez Higny, même rue, les manifestants ont voulu saccager la maison, mais l'homme armé d'un fusil, a tenu la foule en respect qui s'est éloignée sans mettre son projet à exécution.

La grosse ferme Demaret, rue Xhavée, devait subir le même sort que les autres. Déjà on avait commencé à tout saccager lorsque la femme entourée de ses enfants, supplia les dévastateurs de ne pas continuer. Ceux-ci se laissèrent fléchir et s'en allèrent sans continuer leur œuvre de destruction.

La ferme Nicolas Close, rue Xhavée, fut détruite complètement. Peu d'instant après, la petite ferme sur la route de Hèvremont occupée par le sieur Close-Aen, fils du précédent, récemment marié, était saccagée et le mobilier brûlé sur la route. Chez Pierre Lemarchand, rue de l'Église, tout a été saccagé. Le bétail avait été lâché et on allait mettre le feu à la maison lorsque les voisins s'interposèrent, faisant ressortir qu'on risquait de brûler une partie du village. Un coup de feu a été tiré, on ne sait par qui. À Halleur, chez Willenbücher, maison dévastée et mobilier brisé. Un petit bâtiment dépendant de la ferme et situé en face, a été brûlé. Même carnage chez Crosset, boulanger, chez Michels, fermier à Renoupré. dans la maison Schroeder-Berg.

Scène pathétique à la ferme des frères Corman, au Pont de fil de fer, en Haute Crotte, au Casino de Renoupré. L'un des propriétaires tenta d'éloigner les vengeurs en tirant dans la foule un coup de fusil mais n'atteignit heureusement personne. On réussit à l'empoigner, à le maîtriser, ses quatre frères subirent le même sort et on les força à s'agenouiller devant le drapeau belge. Le mobilier fut bouleversé, transporté dans la cour et incendié. Une fille Corman fut aperçue fuyant et transportant un paquet dans son tablier attaché à sa ceinture. C'était un volumineux paquet de billets de banque allemands, une petite fortune réellement. Le tablier fut arraché et, avec

le magot, précipité dans le brasier. Une ferme a été également détruite aux Surdents-Stembert.

Bande 5 – Boulevards

Elle s'est dirigée vers les boulevards. Rue des Minières, chez M. Maréchal, marchand de cigares. Une vitre ayant été brisée, le commerçant sortit et offrit de laisser vérifier sa comptabilité pour prouver qu'il n'avait pas mal agi. Cinq « vérificateurs » pénétrèrent dans la maison et en sortirent satisfaits. La demeure du sieur Hauzeur-Van Dionant, accusé par la rumeur publique d'être le gros accapareur d'étoffes, est également saccagée de haut en bas. Le portrait du propriétaire a été affiché à côté de la porte. Une partie de l'argenterie disparaît.

La bande se rendit avenue Léopold II. Elle cherchait la maison de Karl Nokin, accusé par la rumeur publique d'avoir été le bailleur de fonds d'un accapareur de sirop ; elle sonna à la porte d'une demeure, croyant être arrivé à destination. Il y avait erreur. L'habitation qu'elle cherchait est située avenue Peltzer. Les manifestants s'y rendirent, sonnèrent, et lorsqu'on leur eut ouvert, ils pénétrèrent au rez-de-chaussée et commencèrent à déménager la cuisine. M^{me} Nockin intervint et obtint qu'on ne poussât pas plus loin les déprédations. Il y a erreur, dit un des manifestants. Un autre ajouta qu'un monsieur riche (il faut lire probablement « bien mis ») leur avait dit qu'il donnerait bien 25.000 francs pour qu'on allât chez Nockin. Du reste, à ce moment, la police arrivait et la bande décampa.

Rue aux Laines, une bande s'est attaquée au château occupé par le sieur Gurnay. Ajoutons-y la boulangerie Lennertz, rue Tranchée ; chez Nicolaï, charcutier, rue du Pont-Neuf. Rue des Fabriques, on a saccagé chez François Pirard, négociant en liqueurs et chez M. Bonjean, épicier.

Bande 6 – Quartier de Hodimont

Place Saucy, le mercredi soir, la maison Mercker, gros immeuble à deux étages, est dégarni de tout ce qu'il contient en quelques minutes. Du porche, plusieurs hommes sortent une grosse automobile qu'ils font avancer péniblement. Ils la conduisent dans un garage de la rue Saucy.

Le jeudi matin 28, des jeunes garçons ont achevé le sac de la maison Mercker. Ils avaient reformé sur la place un bûcher au milieu duquel ils avaient planté une hampe de drapeau au haut de laquelle ils avaient accroché deux chapeaux de femmes. Des bandes d'hommes ont parcouru le quartier populaire de la rue de Hodimont. Elles allaient de magasin en magasin, exiger des commerçants qui s'exécutaient généralement, la liquidation à bas prix des marchandises. Citons chez Compère, verdurier ; Winandy-Delsemme, charcutier. À la boucherie Niezette,

les agresseurs ont reculé devant l'attitude résolue de la bouchère qui, armée d'une hache, menaçait d'étendre le premier qui entrerait. Elle protestait avoir toujours loyalement fait son métier. Les manifestants en voulaient, du reste, principalement à une personne suspecte d'avoir fait un commerce illicite et qui n'habitait plus la maison.

Chez Malvaux, légumier, on voulait saccager lorsqu'un homme sortit de la foule et la haranguant, lui conseilla de ne pas répondre à l'invitation de celui qui paraissait être le chef de la bande et qui n'était autre qu'un ouvrier ayant travaillé pour les Allemands dès le début de la guerre. Le traître fut hué et le commerçant qui voyait échapper sa boutique au sac, vendit ses marchandises à vil prix.

Rue de Dison : ont été attaqués : Lange-Colleey, boucher ; Germay-Doso, denrées coloniales ; P.-J. Hannotte, beurre, pommes de terre ; Laurency, denrées coloniales. Citons encore la charcuterie Neutelings, la vannerie Peners (à propos de commerce de beurre), la boucherie Beckers, voisine.

Dans son recueil *Ephémérides*, à la date du lundi 16 décembre, le journaliste Liégeois (p. 592) indique : « Piquante confusion de reportage, de la part d'un grand journal français : il attribue aux armées allemandes en retraite le chambardement-représaille exécuté ici les 26 et 27 novembre... Les exactions teutonnes ont été assez nombreuses sans y ajouter cela. »

LA FIN DES SACCAGES

Plusieurs faits vont amener l'arrêt des saccages :

Le premier est très simple : le jeudi soir, le 28, la pluie s'est mise à tomber et l'on sait qu'il n'est point de meilleur système pour ramener l'ordre.

Il y a aussi la lecture d'affiches annonçant des mesures de maintien de l'ordre prises par les autorités, certaines donnent des menaces : « À la suite des événements qui se sont déroulés mercredi soir (le 27), le Collège échevinal de Verviers a examiné quelles étaient les mesures à prendre pour en éviter le renouvellement. La police a été armée de fusils et de revolvers. L'administration communale s'est mise en rapport avec l'autorité militaire de Liège et avec le général Delobbe, président de la délégation militaire à Spa. Il est probable qu'on nous enverra d'urgence des renforts de cavalerie et de l'infanterie. »

Le jeudi 28 novembre 1918, est affichée la proclamation suivante : « À la suite des actes de pillage qui se sont produits dans la soirée d'hier, le Collège échevinal croit nécessaire de rappeler à la population que ces actes sont sévèrement punis par la loi et que les perturbateurs seront poursuivis par la Justice. Le Gouvernement a seul qualité pour prendre les mesures nécessaires à l'effet de réprimer les agissements nuisibles à la population, commis

pendant le temps de guerre. En conséquence, le Collège échevinal invite la population à respecter la propriété d'autrui, à rester calme et digne et à prêter main forte pour le maintien de l'ordre et de la sécurité publique. » Ce même jour, des patrouilles de police circulent, armées du fusil, pour surtout faire impression.

À défaut de gendarmes, quelques chasseurs belges à cheval ont été envoyés, le 29 novembre, de Liège pour renforcer au besoin la police contre des troubles éventuels... Heureusement terminés, espère-t-on. (Liégeois, *Ephémérides*, p. 587).

Car un épisode tragique a marqué la soirée du 28 novembre. Il a contribué à calmer la vindicte populaire : Ce jeudi vers 3 heures et demi. Une bande s'acheminait vers Mangonbroux. Elle se rendit chez Hubert Darimont, avec des intentions malveillantes, mais celui-ci, après avoir parlementé, réussit à l'éloigner. À ce moment, on cria que l'on sauvait du linge chez Doyen. La bande se mit en route vers la ferme Herman. Au moment où elle s'engageait dans une prairie traversée par un chemin, on entendit un coup de feu tiré par un fermier de Mangonbroux-Heusy, Joseph Herman. Un jeune manifestant de 18 ans, Mathieu Largefeuille, marchait isolément ; la balle l'atteignit à l'épaule gauche, traversa le corps dans toute sa largeur et ressortit par l'omoplate droite. Il y eut un moment de panique et la bande se dispersa. Des compagnons du blessé le relevèrent. On s'empressa d'aller chercher du secours. M. Jules Huby, un infirmier de la Croix Rouge, ne tarda pas à arriver apportant un brancard avec l'aide de son fils. Il constata que le blessé qui avait gardé sa pleine connaissance, était frappé mortellement. Le sang s'échappait à gros bouillons de la blessure. M. Huby mit un pansement provisoire en attendant l'arrivée du médecin. La balle avait traversé le poumon. Tous les manifestants avaient disparu. À son arrivée à 5 heures et demi (soit deux heures après le coup), M. le docteur Spinhayer ordonna le transfert du blessé à l'hôpital. À l'arrivée à l'hôpital, des piqûres furent faites au malheureux pour le ranimer. Il a succombé à 8 heures du soir.

*

Quelles ont été les réactions des personnes témoins ou victimes de la « justice populaire » ? Nous examinerons successivement celles de la police, celles des journalistes et enfin celles des victimes des saccages.

RÉACTIONS DE LA POLICE

Les policiers ont fait ce qu'ils ont pu car leur tâche était malaisée face à la dispersion des bandes de vengeurs et à la foule qui acclamait ces derniers. Donnons-en un exemple : Le matin du 27 novembre, au Thier Mère-Dieu, la boulangerie Vandersanden est mise à sac. Une foule immense, massée derrière l'Hôtel de Ville, assiste et applaudit à la préparation du gigantesque autodafé. Des po-

liciers et des auxiliaires maintiennent la foule à distance, mais plutôt pour la protéger contre les projectiles qui ne cessent de pleuvoir sur le pavé. Pourtant un commissaire-adjoint assisté d'une demi-douzaine d'agents, sabre au clair, franchissent ce feu de barrage et pénètrent dans l'immeuble, non sans avoir reçu quelques horions. Leur arrivée met fin à cette scène de dévastation. Certains des exécuteurs s'échappent en sautant des fenêtres du premier étage. D'autres font mine de résister. La foule elle-même semble vouloir protéger les émeutiers si l'on peut employer ce terme en l'occurrence. Les agents soucieux de leur sécurité tirent quelques coups de revolver en l'air et à blanc qui suffisent à calmer l'effervescence. La police a pris l'identité de huit personnes qu'elle a tenues un moment enfermées dans la maison. Il importait donc que les policiers soient présents en nombre comme on l'a vu lorsque la bande des Boulevards se trouva avenue Peltzer : la police arriva et la bande décampa.

Autre procédé : À dix heures du soir, la bande arrive rue du Collège devant la maison Schiffer sise tout juste en face du commissariat de police. M. le commissaire-adjoint Lecocq sort de son bureau, suivi de quelques agents, harangue les exécuteurs en les invitant à laisser la justice suivre son cours et il obtient sinon une absolution, au moins un sursis. Les policiers ont opéré des arrestations : Une quinzaine dès la soirée du 28 et maintenues. De nombreux procès-verbaux ont été dressés pendant les semaines qui suivent. Bien plus, la police s'est aussi efforcée de récupérer des marchandises pillées dans divers magasins saccagés ; les viandes et farines alimentaires vont être transportées par le public au local des Dîners Économiques, place du Martyr, pour servir à l'alimentation des prisonniers.

RÉACTIONS DE LA PRESSE

La presse avait un double devoir : d'abord renseigner les lecteurs sur ce qui se passait, mais aussi veiller dans sa relation des événements à ne pas inciter au désordre et calmer les ardeurs populaires. *La Presse Verviétoise* ne faillit pas à ses responsabilités. Elle fait d'abord preuve de compréhension : La vengeance est le nectar des dieux. C'est aussi parfois la souveraine consolation d'un peuple torturé. Beaucoup des « vengeurs » sont de braves gens, mus par le désir si légitime de venger sur les traîtres et les spéculateurs l'honneur national cyniquement outragé et les misères sans nom dont ils ont fait leur fortune. « Certes, il est réjouissant pour ceux qui ont pâti de voir flamber dans un décor d'apothéose toutes ces richesses immondes ; c'est d'une âcre saveur pour tous ces cœurs aigris de voir piétiner les victuailles dont ils ont été privés si odieusement.

Et nous devons le reconnaître, à part quelques faits isolés, les bandes qui ont circulé en ville, dévastant les magasins, observaient une consigne formelle : tout était détruit mais rien n'était dérobé. Nous devons admettre

aussi que, d'une manière générale, elles ont frappé juste : la plupart des marchands de bestiaux, des trafiquants de lard, de beurre, d'œufs, etc. dont la demeure a été mise à sac avaient une réputation bien établie de malfaiteurs publics. En ce qui les concerne, ils n'ont pas volé la correction qui leur est infligée.

Réfléchissons ! écrit le journaliste : Si compréhensibles, voire même légitimes que soient les rancunes de la population contre ceux qui n'ont pas eu honte de spéculer sur le malheur de leurs concitoyens, on ne peut méconnaître les graves inconvénients et l'illogisme des exécutions populaires qui vont jusqu'au pillage des magasins, le saccage des habitations et, parfois, l'incendie. D'abord, cette justice sommaire peut aisément s'égarer sur des innocents et donner occasion d'entrer en scène à des gens dont l'intérêt général n'est nullement le but ni le mobile. Si l'ordre est aboli, il n'y a plus de garantie pour personne.

Que, sous prétexte de représailles patriotiques, on se mette à cambrioler la propriété privée, le fait ne sera admis par personne. Un voleur reste un voleur, quelle que soit la nationalité de sa victime. Pourquoi d'ailleurs détruire ? Toute chose détruite est une valeur perdue pour tous. Ensuite, ces violences populaires, si l'on veut y réfléchir un instant, n'atteignent pas leur but. Ce qu'on veut, c'est frapper les coupables dans leurs intérêts matériels, les punir par où ils ont péché. Il suffit de réfléchir un instant pour voir que le moyen est bien précaire. Les accapareurs dévalisés n'ont nullement rendu gorge, car la ville ou la commune reste, selon la loi belge, responsable des dégâts commis publiquement à la propriété privée sur son territoire. Ils n'auront donc fait, en définitive, que vendre en une fois ce qu'il leur aurait fallu de longs jours pour écouler.

C'est, en somme, pour les exploités, une liquidation plutôt avantageuse car elle est rapide et totale. Mais, nous dira-t-on, ils n'en sont pas moins mis au pilori de l'humanité par cet acte de vengeance populaire. Ne les connaît-on pas déjà ? Ceux que l'on peut ainsi atteindre ont surtout le tort d'avoir étalé publiquement l'objet de leur trafic. Ils sont minorité. La vengeance populaire passe à côté des plus grands coupables : accapareurs, hommes à capitaux et leurs séides, œuvrant dans les coulisses, ou qui ont fourni de cuir, de laine, d'étoffes et de produits alimentaires, etc. les armées ennemies, prolongeant ainsi la douloureuse épreuve du peuple. C'est là surtout qu'il importe de frapper. Et pour cela, point n'est besoin de détruire. La justice légale se chargera de la besogne beaucoup plus efficacement. Ne lui suscitons pas d'autres embarras. La magistrature saura se montrer aussi sévère qu'il convient et tant au point de vue de la peine pécuniaire qu'au point de vue de la flétrissure infligée aux criminels – car on peut les appeler de ce nom – ses arrêts feront la pleine justice que l'opinion publique est en droit d'attendre. »

Tous ces conseils étaient d'excellente qualité... Mais allez donc arrêter des furieux... D'autre part, ils arrivaient trop tard : le mal était fait...

RÉACTIONS DES VICTIMES

Avant de s'adresser à la justice, c'est dans le journal *La Presse Verviétoise* que les victimes expriment leurs plaintes et leurs résolutions : elles usent de différents procédés :

1° Les unes protestent : c'est par erreur que leur maison a été saccagée :

Les deux vitres de la Boucherie Louis Pirotte, rue de la Station, ont été brisées. Or M. Pirotte avait cessé son commerce depuis bientôt deux ans, à cause des prix excessifs. C'est par erreur que le mercredi 27 novembre les vitres de la maison F. Nicolay-Plumhans, rue Grande, 30, à Hodimont, ont été brisées. La Maison n'a jamais fait du commerce d'accaparement, ni avec l'ennemi, ni avec ses séides. Elle n'a fourni qu'aux Ravitaillements et aux Sociétés Coopératives. Du reste, on peut le constater dans ses livres qu'elle tient à la disposition de tous.

Erreur sur la personne : Ainsi Buhl Aug.-Jean-Hubert, fils de M. Buhl-Lenain, rue de Mangombroux, 169, prisonnier de guerre de 1916-17-18, revenu au pays ces derniers jours, prie le public de ne pas le confondre avec Buhl Aug. son homonyme, auteur de saisies-réquisitions chez des commerçants de la ville ; de plus il n'a aucun lien de parenté avec lui.

Réponse de ce dernier : je prie M. Auguste-Hubert Buhl de rétracter ce qu'il dit par son avis (dans votre journal du 1^{er} décembre) ; il aurait dû tout au moins se documenter. Je tiens à lui faire remarquer que je n'ai jamais été auteur de saisies chez les commerçants et que je n'ai jamais fait de tort à qui que ce soit. Je puis prouver le contraire. Si j'ai fait du service civil obligatoire, c'est que j'y ai été contraint. Un mêli-mêlo qui n'a jamais été éclairci de ma nationalité, quoique je suis né en Belgique et ayant opté ; par suite je suis Belge : l'emploi que j'ai tenu était celui d'introduit- interprète. Ce même emploi était tenu à Verviers par deux agents de la police verviétoise ; il en était de même dans certains bureaux liégeois. Auguste Buhl

2° D'autres victimes étaient absentes de la ville et n'ont pas eu la possibilité de s'expliquer avec la bande des « vengeurs ».

Je soussigné Langé Pierre, négociant en confiseries, domicilié à Dison, rue Longue, 90. Comme commerçant, jamais je n'ai rien vendu à la frontière allemande. Durant toute la guerre, j'ai fait mon devoir et le pillage de mon magasin a été commencé par un individu qui a crié : « Ici nous aurons des couques » ; en effet, on a volé, brisé, mais surtout volé. J'étais absent. Trois costumes complets ont été volés, trois paires de bottines dont une toute

neuve, un pardessus et toutes sortes d'objets de ma femme et de mon enfant. Rien n'a été laissé. J'ai été blessé à mon arrivée chez moi par un individu qui volait et que j'ai maîtrisé. Vous ne pouvez par des articles de journaux dire que la plupart des victimes méritaient le dommage leur causé et en tout cas je défie qui que ce soit d'établir contre moi quoi que ce soit de répréhensible. Je suis Belge, fier d'avoir fait tout mon devoir de bon patriote et ce ne sont pas les actes des bandits qui sont venus voler chez moi qui peuvent porter la moindre atteinte à mon honorabilité.

3° Certaines se disent complètement innocentes des accusations formulées contre elles : Louis Crosset, victime, comme nombre de négociants : Je tiens à protester contre l'allégation que je me serais livré à un trafic quelconque avec les Allemands. Il va de soi que je ne pouvais refuser, au temps de l'occupation, de livrer un fromage à un soldat à mon comptoir. Je n'ai jamais vendu une quantité appréciable dans ces conditions, sauf depuis l'armistice où des soldats retournant en Allemagne ont demandé à prendre deux caisses à reporter chez eux, ce que je n'ai pu leur refuser.

4° D'autres annoncent qu'elles feront appel à la justice : Le 5 décembre, la dame G. Noël-Boutet, une femme qui avait été tondu le 29 novembre place Verte, dit avoir entamé une procédure judiciaire contre le ou les auteurs de la voie de fait dont elle a été victime.

N. Colo : Je fournirai en temps utile, aux tribunaux devant lesquels je demanderai à comparaître, des documents établissant clairement la fausseté des allégations dont je paie en ce moment les malheureuses suites. Mais, en attendant que les juges aient proclamé mon innocence pleine et entière, je tiens à affirmer sur l'honneur que mes actes de ces derniers temps ont été en parfaite concordance avec mon passé qui compte, je puis m'en flatter, 50 années d'honnêteté la plus pure.

Le fermier François Herman, au Panorama : Une bande de personnes, tout au moins égarées et trompées, ont livré aux flammes mes étables (propriété de Monsieur le sénateur Simonis), ainsi que mon mobilier. On m'accusait d'avoir participé à un commerce illicite de chevaux auxquels j'aurais fait passer la frontière. J'oppose le démenti le plus formel à cette imputation calomnieuse et dans une plainte à M. le procureur du Roi au sujet des faits dont j'ai été la victime, je l'invite à ouvrir une enquête au sujet des diffamations portées contre moi. Elle démontrera qu'il s'agit de faits mensongers, rapportés par des gens mal intentionnés.

5° Quelques autres ne craignent pas d'accorder des primes à qui prouvera les inculpations formulées à leur égard :

H. Bonjean, rue des Fabriques, offre une somme de MILLE francs à la personne qui pourra l'accuser et prouver,

soit devant une commission neutre ou devant la justice militaire belge : 1° D'avoir commercé avec l'ennemi ou ses racoleurs ; 2° D'avoir accaparé le plus petit stock de marchandises ; 3° De s'être enrichi pendant la guerre.

Guillaume Kaivers-Nanson, boucher, rue Sècheval. dénonce des énerguènes sans aveu qui, à leur retour d'Allemagne où durant de longs mois ils ont travaillé pour l'ennemi, ont pillé son magasin. Certain de son innocence, il tient ses livres à la disposition de vérificateurs et offre aussi 10.000 francs à qui prouvera qu'il a été accapareur ou traître à la belle patrie belge.

FORT DE SON INNOCENCE : Joseph Jourdan père, rue Raymond, 59, Verviers, offre sa maison à quiconque lui PROUVERA qu'il a fait du commerce illicite avec l'ennemi.

LES ARRESTATIONS

M. Beco, procureur du Roi à Verviers a envoyé, le 29 novembre 1918 une circulaire aux juges de paix, bourgmestres et commissaires de police de l'arrondissement de Verviers les priant de vouloir bien ouvrir d'urgence des informations contre toutes personnes désignées, à tort ou à raison, par la vindicte publique comme accapareurs ou comme ayant trafiqué avec l'ennemi et de réunir tous les éléments quelconques propres à éclairer la Justice, dresser procès-verbal séparé pour chaque cas distinct et indiquer éventuellement toutes circonstances qui exigeraient l'arrestation immédiate des coupables.

Dans son numéro du 27 novembre, *La Presse Verviétoise* indique quelles sont, selon la loi, les personnes à rechercher :

- 1) Celui qui sera convaincu d'avoir ravitaillé l'ennemi en soldats et en hommes allant volontairement travailler pour lui dans les usines de Guerre, sur ses lignes ferrées, ou partout ailleurs...
- 2) Ceux qui ont fourni à l'ennemi de l'argent et des « vivres » (lard, œufs, beurre, bétail, chevaux, etc.).
- 3) Celui qui a fourni à l'ennemi des armes ou des « munitions » soit la fabrication ou la vente à l'ennemi de tout ce dont ses armées doivent être munies pour continuer la guerre.

À tous ces traîtres, la loi réserve la condamnation à la DÉTENTION PERPÉTUELLE.

- 4) Quant aux accapareurs, ce sont ceux qui, dans un but de lucre, ont dérobé à la circulation des marchandises ou denrées de première nécessité et les ont stockées dans un lieu quelconque avant de les mettre en vente journellement au public. En d'autres termes, ce sont ceux qui ont spéculé sur les denrées et objets de première nécessité pour exploiter la misère du peuple.

Pour dénoncer collaborateurs et accapareurs visés par la loi, d'aucuns vont envoyer nombre de lettres anonymes à la rédaction du journal en priant celui-ci de les publier. Cinq fois, en décembre, *La Presse Verviétoise* reviendra

sur la nécessité, pour les dénonciateurs d'indiquer leur nom sous peine de ne pas être pris au sérieux. Ceux qui savent doivent parler. Il faut sortir des accusations vagues, générales, anonymes ou par « on dit » : il faut des faits précis, et il faut être disposé à les confirmer sous la foi du serment en justice. Nul ne peut se taire. Sinon, si on n'apporte pas à l'œuvre d'assainissement et d'épuration le secours que tout bon citoyen doit à la Justice, il faut renoncer à accuser le Parquet de faiblesse ou d'impuissance. Quand il sera en possession de tous les éléments d'appréciation, il lui appartiendra de désigner clairement et nominativement les coupables. On peut être certain d'avance qu'il ne faillira pas à la tâche.

*

La police locale et la gendarmerie vont dans le mois qui suit assumer un important travail étant donné la variété des motifs à prendre en compte et le nombre de personnes à saisir. Vu ce grand nombre, nous ne donnerons que quelques récits d'arrestations.

Dès le jeudi 28 novembre, la police en avait déjà opéré une quinzaine pour pillage : citons un nommé V... arrêté porteur d'une hampe de drapeau, trouvé en possession de cinq boîtes de conserve de viande et sardines qu'il a reconnu avoir dérobées durant le saccage de la maison V. Hauzeur. Lors de la mise à sac du Rinking de Heusy, de nombreux flacons de liqueurs diverses avaient été enlevés par les manifestants. Quelques-uns de ceux-ci s'étaient empressés d'aller revendre ces flacons dans des cafés ou magasins de la ville. Une de ces personnes, un jeune homme de 19 ans, W. fut reconnu ces jours derniers comme s'étant livré à un trafic.

Cas particulier : celui de sujets de nationalité allemande, jadis domiciliés à Verviers, appelés sous les drapeaux du Kaiser les 22 juin et 4 octobre 1915. On les avait vus circuler dans nos rues, revêtus de l'uniforme impérial et certains d'entre eux n'avaient pas jugé bon de gagner l'Allemagne. La gendarmerie en a arrêté une douzaine ; parmi eux se trouvent Héribert Cramer, de Stembert, dont l'attitude a été fort remarquée au début des hostilités. Jean Aloys Michel, ouvrier boulanger, 20 ans, demeurant à Verviers, et un jeune homme, Jean-Joseph Schmitz, 19 ans, demeurant rue de Mangonbroux ; il ne sait pas un mot d'allemand, prétend être belge de sentiment et n'avoir servi dans les armées du kaiser que contraint par la force. Ces soldats allemands libérés ou déserteurs qui ont été arrêtés à Verviers par la gendarmerie ont été transférés à Liège. Ils sont considérés prisonniers de guerre.

Seront arrêtés et emprisonnés :

1. Ceux des Verviétois qui ont donné une assistance personnelle à l'ennemi :

Est arrêté Champiomont Eugène, un Belge, à qui on reproche d'avoir pris du service dans les bureaux allemands installés rue du Palais. Evidemment, en certains cas, par l'obtention de passe-ports, de passavants, de menues faveurs, il pouvait être d'une certaine aide à ses amis. Seront arrêtées des personnes qui avaient dénoncé des concitoyens, comme faisant passer la frontière à des volontaires, soit contre paiement en marks, soit dans le but d'obtenir un adoucissement à une condamnation encourue.

Plus grave le cas de deux individus qui s'étaient engagés au service de la police politique des Allemands. Le premier est Georges Jamar, âgé de 21 ans, ouvrier carrossier à Verviers. Il avoua s'être mis au service de l'occupant comme « polizei » ; pour sa défense il déclare que c'est simplement par intérêt pour les Belges ; il aurait fait tout son possible pour tirer d'embaras nos compatriotes qui tombaient dans les filets de l'occupant. Son salaire quotidien qui était d'abord de 8 marks était peu après porté à 10 marks, ce qui fait supposer que les services qu'il rendait étaient appréciés de ses maîtres.

Jamar avait dénoncé un de ses anciens collègues, Léon Hennen, 23 ans, garçon de café à Liège, ayant habité chaussée de Heusy. Reconnu, Hennen se laissa appréhender sans résistance. Il était cependant armé d'un browning chargé. Il avoua également sans difficulté avoir fait partie de la sûreté politique allemande ; mais aussi prétendit s'être engagé dans cette voie dans l'intérêt des Belges. Mais il est identifié pour avoir accepté d'agir en « mouton » auprès de concitoyens emprisonnés sous l'inculpation d'espionnage. Il se faisait passer pour un jeune homme désireux de passer la frontière ; il recherchait les « passeurs d'hommes » dans le but de les faire incarcérer par ses amis boches. Quand il avait connaissance des jours et heures fixés pour le passage, il faisait arrêter les malheureux qui s'étaient confiés à lui et les jeunes gens qu'il devait piloter. Et le bandit poussait le cynisme jusqu'au point de déposer contre ses victimes devant les tribunaux des teutons.

Ces deux personnages passeront le 31 mai 1920 devant la Cour d'assises siégeant à Verviers au Palais de Justice².

2. Ceux qui ont procuré des hommes :

Henri Fauconnier, Arthur Jennegens, 49 ans, pensionné du chemin de fer, et le sieur Maubeuge étaient employés par l'autorité allemande au service de recrutement qui embauchait les ouvriers qui consentaient à aller travailler dans les usines allemandes.

3. Ceux qui ont fait commerce avec l'ennemi :

On évalue à 150 le nombre de mandats d'arrêts décernés dans l'agglomération verviétoise du chef de trafic illicite, accaparement et tout délit antipatriotique sous l'occupa-

² Témoin à charge : Jacques Pirard , négociant, arrêté et incarcéré par les Allemands à Saint-Léonard, sauvé par le 11 novembre 1918 ! (document Pirard).

tion. Les inculpations pour fournitures aux Allemands sont très variées : des sacs, de la charcuterie en gros, des draps militaires (feldgrau), de chaussures pour l'armée ennemie, des travaux de terrassement effectués par plusieurs entreprises mais surtout du bétail et des chevaux (nombreux ont été les charretiers inculpés de ce dernier chef). Moins visible : le change de monnaies.

La Justice va lentement agir :

Dans *La Presse Verviétoise* du Dimanche 15 décembre (trois semaines après les saccages) : « On attend. La législation ne paraît pas pressée (de) siéger. Elle doit préparer son travail. Bon ! Mais n'aurait-elle pas pu le préparer plus tôt, pendant ses quatre ans de loisir ? »

Le mardi 17 décembre, la rentrée des tribunaux a eu lieu dans la salle des audiences civiles du palais de justice. Ce fut une séance académique sous la présidence de M. Dumoulin, avec discours exaltant la dignité de la magistrature et du barreau pendant guerre, le loyalisme et le patriotisme de la Nation, exprimant l'hommage aux disparus et la joie de se retrouver.

Le procureur du roi Becco avait fait appel, nous l'avons vu, à des renseignements précis à propos des accusations. Un mois plus tard, il fait afficher un avis concernant les biens appartenant aux ennemis à mettre sous séquestre (immeubles, meubles, créances hypothécaires ou autres, maisons de commerce, participations industrielles ou commerciales, valeurs de portefeuille, etc.) et demande que toute personne connaissant l'existence de semblables « Biens » en fasse la déclaration.

D'aucuns estiment que ce n'est pas suffisant. En témoigne la lettre d'« Un de vos lecteurs » imprimée en « Tribune libre » dans le journal du Mardi 31 décembre 1918 :

« ...Franchement, ce que nous voyons autour de nous n'est pas de nature à nous rassurer. Avec son gros bon sens, le public verviétois remarque que les gros coupables, ceux qui sont virtuellement connus, ceux dont la culpabilité ne fait aucun doute pour personne, de même que ceux qui furent désignés à la Justice par les représailles populaires soit par des croix noires ou par des affiches bienveillantes de l'autorité allemande n'ont pas encore été inquiétés.

Il [Le public] commence à croire que les quelques arrestations opérées lui furent jetées en pâture pour calmer son indignation et que les bandits dorés sur tranche bénéficieront de ce sacrifice. Il a peine à se figurer que la Justice ignore ce que tout Verviétois connaît. Et de la lenteur des mesures judiciaires il déduit, à tort certainement, que la Justice craint les grandes opérations.

Il m'a semblé, Messieurs, qu'il ne serait pas inutile de rassurer nos concitoyens.

Tous ceux qui ont foi en la Justice savent que de grandes opérations auront lieu. Il le faut pour que la Justice de demain puisse s'imposer au respect des foules. Il le faut pour la mémoire de nos morts héroïques. Il le faut pour tous ceux qui préférèrent la prison et la ruine au travail pour l'ennemi ou l'égorgeant scandaleux de la communauté.

Quoi qu'il en soit, il serait désirable que des citoyens courageux parmi ceux qui restèrent honnêtes prissent l'initiative d'une ligue qui se chargerait discrètement de recueillir les dépositions, de procéder à des enquêtes et d'aider le Parquet dans sa tâche difficile.

Cette ligue rendrait des services inappréciables. Qui donc en prendra l'initiative ? »

Un « Comité Justice » formé de citoyens qui voulaient « la recherche et la punition des coupables en houspillant la magistrature (...), ensuite la flétrissure des avocats qui se mettaient au service des inculpés, enfin signaler aux Parquets les coupables oubliés » est fondé à Verviers à l'initiative de l'Association des ex-prisonniers politiques, la Section des invalides et mutilés de guerre. Viendront s'y ajouter la Ligue wallonne, l'Entr'Aide, la Ligue des Consommateurs, la Ligue anti-germanique, *Li steule wallonne*, la Ligue pour les intérêts belges, le Royal Club de gymnastique... L'initiative de Verviétois sera imitée dans d'autres villes. Il faut toutefois reconnaître que cette initiative s'opposait totalement à la politique modérée voulue par le ministre de la Justice Emile Vandervelde. Le Comité Justice radicalisera son discours jusqu'en juin 1920, ce qui le discréditera. Il n'aura plus d'écho dans la presse. Son impact fut très limité mais il a témoigné de l'exaspération partagée par nombre de journaux dénonçant la lenteur des tribunaux et l'indulgence de la justice³.

Source : *La Presse Verviétoise* du 13 novembre au 31 décembre 1918.

³ Xavier Rousseaux et Laurence van Ipersele (dir.), *La Patrie crie vengeance ! La répression des « inciviques » belges au sortir de la guerre 1914-1918*, Bruxelles, Le Cri, 2008, pp. 92-94.

DES EXPULSIONS D'ALLEMANDS À L'ACTION DES TRIBUNAUX. UN SURVOL

Jacques WYNANTS

Si mon titre comporte le mot « survol », c'est tout à fait justifié. En effet, j'ai rédigé en me servant beaucoup du travail des autres. C'est ainsi que ma première partie, sur les expulsions, doit presque toute sa documentation à un excellent chercheur et collectionneur qui m'a toujours généreusement aidé et que je veux remercier: M. Léonard Gardier. La seconde partie, quant à elle, a puisé la plupart de ses considérations dans l'intéressant mémoire de licence (UCL, 2004) de M^{lle} Marie-Céline Dardenne, intitulé *Punir les traîtres à la Patrie. La répression de l'incivisme dans l'arrondissement de Verviers après la Première Guerre Mondiale*. Je la remercie d'avoir mis son travail à ma disposition. Naturellement, si je cite mes sources, je dois bien préciser que les éventuelles erreurs dans mon exposé, c'est à moi seul qu'elles seraient imputables. Le texte ci-dessous est vraiment une toute première approche, basée sur des données très incomplètes. C'est une invitation pour qui voudra et pourra à approfondir un thème très riche et méconnu.

LES EXPULSIONS

La presse locale va, cruellement parfois, relater les mesures prises contre les Allemands de l'agglomération. On sait que ceux-ci étaient nombreux. Certes, tous n'ont pas démérité, et il y a même des interventions de voisins en faveur d'Allemands, mais l'heure n'est pas à la complaisance.

Selon le chroniqueur Charles Liégeois, le 7 novembre 1918 « l'autorité occupante transmet aux familles allemandes de Verviers l'invitation d'émigrer en Allemagne. Des trains seront à leur disposition jusqu'au 15 courant ». Les résidents allemands de Verviers les plus compromis ont donc déjà eu l'occasion de se mettre en sécurité.

Le 30 mars 1919, la *Feuille d'Annonces* prévient de la vente de fournitures pour mode, à la requête d'un avocat, séquestre des biens d'une modiste de la rue Spintay, au nom nettement germanique. A-t-elle déjà quitté le pays ? Et les annonces de ventes de biens sous séquestre con-

tinuent, pas massives mais régulières. 20 avril 1919, la même source annonce la vente du mobilier d'un hôtel-restaurant, appartenant à Mme E. O., veuve Auguste G., rue Tranchée. Même source, même jour, annonce d'une vente aux enchères de bestiaux et matériel de ferme, séquestre de J.-P.-J. Eg., cultivateur à Nereth-Baelen. Le 27 avril, même source, vente rue aux Laines de mobilier de bureau et divers, par le séquestre de G. G. Pr., expéditeur à Verviers. Le 1^{er} juin, même source, annonce d'une vente par le séquestre de mobilier d'hôtel et café, Pied de la Gare Ouest, 22 et, le 22 juin, un mobilier est mis en vente par le séquestre de C. W., électricien, rue du Paradis.

Une commission de délégués du ministre de la Justice, avec les auditeurs militaires Liben et Parmentier, entame le 23 avril un travail qui durera quatre jours : l'examen de la colonie allemande de Verviers et environs, estimée à 783 familles. Durant cette première séance, ce sont surtout des Malmédiens qui se présentent. Ils reçoivent un permis de séjour. Mais il y a aussi le cas d'une quinzaine de familles priées de quitter le pays par le train du 28 avril. *Le Jour* du 23 avril, dont nous tirons ces informations, avertit que la police se montrera intraitable et embarquera de force les récalcitrants sur le second train prévu vers le 10 mai.

Le jeudi 24 (*Le Jour*) les Allemands de Hodimont et Heusy se présentent devant la commission, qui siège à l'hôtel de ville de Verviers. Une seule famille est priée de partir. Le même jour, deux Allemands de Verviers, père et fils, sont arrêtés pour commerce avec l'ennemi. Les biens de ces deux personnes, E. et A. K., seront vendus en vente publique le 7 juillet rue des Carrières, à la requête du séquestre. Il s'agit d'un matériel de travail du cuir et de la peausserie (*Feuille d'Annonces*, 6 juillet 1919).

Durant cette même séance du 24 avril (*Le Jour*, 25 avril 1919), une trentaine d'Allemands de Verviers et trois familles de Heusy ont été frappées d'expulsion. Les Allemands de Stembert comparaissent le 25.

Le cas des habitants de Prés Javais (jadis appelée *la Petite Prusse*) est à l'ordre du jour de l'après-midi du 26 avril. 51 familles sont priées de prendre le prochain train vers l'est. Même décision pour six familles stember-toises (*Le Jour*, 26-27 avril 1919). *Le Jour* du 28 signale que la commission de renvoi des Allemands indésirables a terminé ses travaux. Au total, 199 familles s'embarqueront ce même jour à 11 heures du soir à la gare de l'Est. L'avant-veille encore, la commission décrétait le départ de quatre familles d'Ensival et de 67 de Verviers. Qu'en est-il des Allemands d'Andrimont ? 70 familles de la commune ont échappé au décret qui en a frappé 13 autres comptant 32 personnes. Elles s'embarqueront vraisemblablement le 10 mai (*Le Jour*, 30 avril 1919). Le 30 avril aussi, c'est l'examen des Allemands de Dison : 120 personnes comparaissent et seules 10 sont expulsées et quitteront par le train spécial du 10 mai (*Le Jour*, 1-2 mai 1919). Quelques jours plus tard, on apprendra (*Le Jour*, 17-18 mai 1919) que, lors de l'examen de leur cas, environ 1.200 Allemands de Verviers avaient sollicité des permis de séjour. Seuls six permis provisoires ont été délivrés la date de l'article.

Je ne prétends pas avoir fait le tour de la question. Nous manquons de chiffres précis : tantôt, on nous parle de personnes, tantôt de familles, mais composées de combien de membres ? Il y a eu les départs volontaires avant le 11 novembre, que j'ai évoqués en commençant, d'autres départs volontaires entre l'Armistice et le passage des gens devant la commission : 36 personnes de Verviers (*Le Jour*, 1-2 mai 1919). On pourrait évoquer le cas de l'école allemande mise sous séquestre, de l'église allemande, désormais confiée aux Salésiens de la rue des Alliés, du vicaire Flock de Saint-Joseph, germanophile avéré... On peut aussi se demander si le séquestre n'a pas été levé parfois, et quand, si les expulsés n'ont pas pu revenir (et nous avons un cas flagrant, celui d'E.K., expulsé en 1919 mais revenu ensuite et emprisonné à nouveau en 1944 pour collaboration). On peut encore évoquer le cas de la famille Rommel : parents expulsés, meubles vendus en 1919, maison vendue en 1923...

Reste à examiner la pièce qui entre dans le concret : la liste des Allemands de Verviers expulsés et qui sont partis par le train du 28 avril (*Le Jour*, 30 avril et 1-2 mai 1919). Elle ne comporte donc pas tous les expulsés, seulement 191 d'entre eux :

- de 0 à 20 ans : 31 ;
- de 21 à 40 ans : 28 ;
- de 41 à 60 ans : 77 ;
- de 61 et plus : 50.

On arrive à un total de 186 car le nombre et l'âge des enfants n'est pas toujours mentionné.

Les plus âgés ont 82 ans, puis 79, 78...

Les Allemands proviennent de 58 rues :

- Prés Javais : 26

- rue de Stembert : 12
- chaussée de Heusy : 9
- rue des Hougnes : 13

Grande variété donc, sans qu'on puisse vraiment, sur base des renseignements limités dont on dispose, dégager des lignes de force.

783 familles allemandes vivent dans l'agglomération. 36 personnes ont quitté volontairement avant l'enquête.

Le premier train (28 avril) expulse 199 familles soit :

- de Verviers : 133 familles et 30 personnes ;
- de Heusy : 3 familles ;
- de Hodimont : 1 famille ;
- de stembert : 6 familles ;
- d'Ensival : 4 familles.

Le second train (10 mai) expulsera notamment 13 familles d'Andrimont et 10 personnes de Dison.

On constate donc que les données, issues de la presse, sont très incomplètes.

L'ACTION DES TRIBUNAUX

L'arrêté royal du 11 octobre 1916, modifié le 16 novembre 1918, confère à l'armée les compétences de justice, en vertu de l'état de siège. La justice militaire va opérer jusqu'au 30 avril 1919, puis on passera au régime ordinaire, à la levée de l'état de siège. La peine de mort avait été rétablie en 1916.

Si l'Armistice date du 11 novembre, il n'est vraiment confirmé à Verviers que le lendemain. La répression populaire s'était déjà manifestée maintes fois durant l'occupation. Elle va maintenant se déchaîner, notamment les 27 et 28 novembre. De façon bien plus durable, un « Comité Justice » va se lever contre les traîtres, de façon virulente. Les anciens combattants s'y joindront et il existera même une structure regroupant des comités Justice de partout : Bruxelles, Liège, Mons, Gand... Puis il y aura fusion avec la FNC. Il est clair que le comité Justice agit comme un groupe de pression face à une justice jugée trop large et trop lente. Ce comité propose même d'aider la justice à découvrir les mauvais citoyens. Nous verrons encore ce comité Justice écrire au journal *L'Express* pour vanter son action (*Le Jour*, 16 mars 1920), et, le même jour, on nous apprend que la police a perquisitionné au siège de l'association, chez son secrétaire général Jean Wisimus. La justice demande au Comité de lui confier ses dossiers... qu'elle n'a pas.

Le 12 décembre 1919, le nombre de mandats d'arrêt décernés dans l'agglomération pour délit antipatriotique est évalué à 150. Une voiture aux marques « justice belge » circule en ville. Le lendemain, le chroniqueur note que quelques arrestations ont lieu chaque jour. Plusieurs personnes inculpées de commerce illicite avec l'enne-

mi sont encore arrêtées le 16 et, le 17, une affiche du procureur du roi rappelle les peines dont sont passibles ceux qui ont pactisé avec l'ennemi. Telles sont les seules notations locales (12 au 17 déc.) relevées par Charles Liégeois dans son intéressant *Mémorial verviétois de la guerre 1914-1918* (Verviers, s.d.). En tribune libre de *La Presse verviétoise* du 15 janvier 1919, on trouve ces paroles intéressantes : « En ces temps où la justice travaille assez fiévreusement en opérant l'arrestation de gens sur lesquels pèsent plus ou moins des probabilités d'avoir favorisé l'ennemi »... on oublie les gens qui, d'août à décembre 1914, trafiquaient avec des firmes allemandes ou autrichiennes (vente de laines), et faisaient bombance au restaurant de la Brasserie de Diekierch place Verte.

Un mot de quelques décisions importantes : La loi du 7 avril 1919 institue la PJ auprès des parquets. Celle du 30 avril 1919 permet de multiplier les cours d'assises. Celle du 25 octobre 1919 institue des chambres correctionnelles à juge unique pour les affaires simples. Enfin, les conditions d'accès au jury seront élargies (fin du recrutement parmi les censitaires et capacitaires).

Il faut bien préciser que, pour la facilité, nous allons utiliser des mots hérités de la Seconde guerre mondiale, mais qui ne sont absolument pas utilisés en 1918 et après : inciviques, collaborateurs... En 1918, on est mauvais citoyen, trafiquant, *pudding*, baron *Zeep*, voire prévaricateur (Larousse : qui manque aux devoirs de sa charge, qui pactise avec l'ennemi).

Trois instances sont susceptibles de juger des « inciviques » à Verviers. D'abord le conseil de guerre. Il y a bien à Verviers un substitut de l'auditeur militaire, M. Palet, qui instruit des affaires et le conseil de guerre de Liège a notamment jugé en mars et juillet 1919 des Verviétois impliqués dans un retentissant trafic d'or avec l'ennemi. Sur l'action de cette juridiction militaire siégeant dans la Cité Ardente, on n'en sait guère plus. En tout état de cause, elle est éphémère.

Ensuite la cour d'assises de Liège, mais « démultipliée » à Verviers, comme elle le fut un moment à Huy et en sachant qu'il y eut aussi deux cours parallèles à Liège. Enfin, le tribunal correctionnel de Verviers, pour les cas moins importants.

Quels sont les acteurs de la justice ? Le Procureur du roi de Verviers, M. Destexhe, avec ses substituts de Winwarter, Biolley, Goffin, Loiseau, Schmitt ; les juges d'instruction Devos, Toussaint, Parisi, Pollet, Cadia. Dans les affaires d'assises intervient l'office du Procureur général (Meyers), avec les substituts Delwaide et Beltjens, les avocats généraux Bodeux et Stellingwerff, le substitut Schwachtoffer.

Les premières arrestations de présumés inciviques ont lieu vers le 7 décembre. Quelles préventions peut-on retenir contre eux ?

– art. 115 CP : fournitures de secours à l'ennemi : bétail, denrées, munitions (cuirs) et hommes. Infractions qui sont des crimes : cour d'assises.

– art. 116 CP : espionnage. Infractions qui sont des crimes : cour d'assises.

– art. 121 bis CP : dénonciation. Crimes ou délits selon les cas. Donc assises ou tribunal correctionnel.

En chambre du conseil, premier filtre après l'instruction, 285 affaires d'incivisme se terminent par un non-lieu, soulageant ainsi 465 personnes. Le total des personnes poursuivies pour incivisme dans l'arrondissement serait de 540 à 544. Pour mémoire, rappelons qu'après la Seconde Guerre mondiale, dans l'arrondissement de Verviers, moins les Cantons de l'Est, 5.582 affaires seront classées sans suite durant l'instruction (soit 68,5 % des dossiers notifiés), 1.519 se termineront par un non-lieu (18,6 %) et 1.051 (12,9 %) déboucheront sur des poursuites devant le conseil de guerre.

De 1919 à 1923, 139 personnes sont renvoyées devant la cour d'assises de Liège. Quant à la subdivision assises de Verviers, elle juge 48 présumés inciviques et un homicide. En un an et trois mois, de mars 1920 à juin 1921, elle va s'occuper de 33,56 % des personnes renvoyées devant les assises de la province de Liège de 1918 à 1925. Travail important donc pour cette éphémère « cour d'assises de la province de Liège siégeant à Verviers ».

La cour d'assises de Verviers : Rappelons d'abord la grève de la magistrature depuis février 1918, qui va engendrer un arriéré judiciaire nécessitant de multiplier les cours d'assises. Souvenons-nous aussi que l'arrondissement est voisin de l'Allemagne ennemie et des Pays-Bas neutres, ce qui n'est pas sans signification pour la criminalité. Entre novembre 1919 et mars 1921, 13 affaires sont renvoyées devant les assises à Verviers, pour 49 personnes, toutes présumées inciviques sauf dans un cas (homicide). Pour tout le ressort de la cour d'appel de Liège (4 provinces), 322 renvois sont faits devant les assises du ressort, dont 181 affaires d'incivisme à charge de 413 personnes (56 % des renvois sont donc des affaires d'incivisme). À Verviers, première session des assises du 9 au 11 mars 1920 : l'affaire d'homicide.

– 3 affaires en mai-juin 1920 ;

– 7 en novembre-décembre 1920 ;

– 3 en février-mars 1921 ;

– 1 en juin 1921.

Quatre procès par contumace n'occuperont qu'une journée en tout. Un des contumace est condamné à mort.

Les actes d'accusation sont souvent très durs. La plupart des prévenus nient, sauf quatre d'entre eux qui plaident

coupable pour certains chefs d'accusation. La défense plaide régulièrement la nécessité. Quelques avocats, toujours les mêmes, se chargent de la défense et quelques autres représentent les parties civiles, dont l'État : 4 ou 5 dans chaque cas.

Deux exemples de procès d'assises :

– Très bref, celui d'un homme accusé de fourniture de bétail à l'ennemi : 33 témoins, dont 21 à charge et 12 à décharge.

– Les six trafiquants de Verviers, Theux et trois-Ponts : 240 témoins, dont 86 à charge et 154 à décharge.

Le jury est à l'image de l'électorat de l'époque, avec une présence importante de notables (censitaires et capacitaires), puis une démocratisation commence.

Sur 35 personnes réparties en 11 procès, 34 sont jugées pour incivisme, dont 9 sont acquittées. 25 personnes sont condamnées à une peine allant de un an de prison à 20 ans de détention. Deux dénonciateurs-espions écotent des peines les plus lourdes. 21 peines de 1 à 8 ans sanctionnent les crimes contre l'art. 115 (fournitures...). Un accusé écope de 20 ans de détention (art. 116 et 121 bis) et 4 accusés sont condamnés à des peines surtout dues à la dénonciation. C'est la fourniture de bétail qui vient en tête des accusations (17 condamnations), puis la fourniture de denrées (un cas), de munitions (cuirs, dans deux cas), enfin d'hommes (un cas).

La contumace : 14 hommes, impliqués dans 4 affaires, ont fui en Hollande neutre ou en Allemagne bienveillante. La moitié sont des marchands de bestiaux de Herve. Il y aura une condamnation à mort. Aucun de ces contumax n'est revenu se faire juger, semble-t-il.

En 1920, la Cour d'Assises siégeant à Verviers à elle seule juge 45 % des accusés d'incivisme de la province.

Les affaires mineures occupent le tribunal correctionnel, mais très peu et principalement dans des cas de dénonciation. Surtout en 1920. Une trentaine de cas en tout viendront devant cette juridiction. *La Presse verviétoise* du 15 janvier 1919 note déjà le phénomène des dénonciations très nombreuses mais souvent anonymes. En 1919,

2 dénonciations sur 169 affaires qui arrivent devant la juridiction. En 1920, 21 dénonciations sur 180 affaires. En 1921, 4 dénonciations sur 176 affaires traitées.

Quant aux femmes qui font l'objet d'une instruction pour incivisme, elles sont 44, pour 421 hommes. 31 femmes pour fournitures de vivres ; 13 présumées dénonciatrices... Certaines sont en plus suspectées d'être de mœurs légères, ce qui est toujours une accusation facile et passe-partout quand on n'a rien de concret à dire.

Des libérations interviennent très tôt, grâce au ministre socialiste de la justice Vandervelde, en juillet 1921, à la grande fureur de ceux qui veulent laver plus blanc que blanc : Comités Justice, anciens combattants, presse...

Grégoire Hauseux, à ce moment rédacteur en chef du *Courrier du Soir*, juriste et avocat, qui, en 1944, se plaindra d'une répression aveugle et sera président d'une commission chargée de réexaminer les cas, est d'une tout autre opinion en 1918-1921. Nous lui laisserons le mot de la fin, dans *Le Courrier du Soir* des 27-28 octobre 1919 : « La justice est en marche, elle ne s'arrêtera plus avant la fin du voyage ».

Premières arrestations à Verviers vers le 7 décembre. Au 12 décembre, 150 arrestations déjà opérées. Total des personnes poursuivies dans l'arrondissement pour incivisme: 540 à 544. Cour d'Assises siégeant à Verviers : 13 affaires pour 48 « inciviques » et 1 droit commun.

SOURCES

Elles sont mentionnées dans le texte, sauf :

John GILISSEN, *Étude statistique de la répression de l'incivisme*, dans *Revue de droit pénal et de criminologie*, février 1951

Jacques WYNANTS, *Pour en finir avec la légende des Rommel verviétois*, dans *Bulletin d'information du CLHAM* (Centre liégeois d'histoire et d'archéologie militaires), juillet-septembre 2005 et *Courrier des lecteurs* du bull. d'octobre-décembre 2006.

LE DIFFICILE APRÈS-GUERRE DES « ANCIENS » DU ROI ALBERT I^{ER}

Alain COLIGNON,
chercheur au CEGES

En 1918, le 11 novembre, l'Armistice, – c'est-à-dire la cessation effective des hostilités – tombe en quelque sorte du ciel sur des soldats qui, des deux côtés du front, n'y croyaient plus trop, du moins aussi rapidement, ou cru en cette année. Alors, d'un coup, sans l'avoir voulu, les soldats d'Albert se découvrirent dans un premier temps survivants ; et, très rapidement, parfois, mais pas toujours, pour leur déplaisir, des anciens combattants, surtout à partir du moment où leur classe fut démobilisée.

Quand j'étais enfant, les Anciens Combattants m'impressionnaient beaucoup par leur rassemblement de masse sur la place Saint-Lambert, leur position éminente, leur apport dans la société... Surtout les anciens de '14, « Les Anciens de l'Yser » bardés de décorations, car ceux de '40, surtout des Prisonniers de Guerre... Pourtant, les cérémonies terminées, tout le monde n'en disait pas que du bien, soit des grandes personnes, soit leurs camarades de la seconde génération, les « Anciens de '40 » qui, dans les années '60, n'étaient pas si « anciens » que ça.

Alors, les hasards de la vie et de l'apprentissage du métier d'historien m'ont amené à enquêter quelque peu sur la communauté combattante telle qu'elle s'était formée dans les lendemains immédiats de la Grande Guerre, et j'ai cru comprendre pourquoi cette classe d'âge spécifique que l'on a appelée communément la « génération du feu » (grosso modo, la génération 1887-1897) a pu acquérir une grande visibilité sociale et une certaine prééminence symbolique en tant que communauté, mais aussi pourquoi elle a été marginalisée assez rapidement sur le plan politique, pour ne rien dire sur le plan économique. Et, au bout du compte, pourquoi elle fut beaucoup plus objet, et non sujet de l'histoire.

D'abord quelques chiffres car ils sont parlants. Au lendemain de la Grande Guerre, la Belgique ayant appelé sous les drapeaux, au total, quelque 365.000 hommes et en ayant perdu « une quarantaine de milliers », c'est-à-dire un peu plus de 26.000 tués au combat ou morts des suites de blessures au combat, et environ 14.000 morts des suites de maladies, ou disparus. Disons donc qu'il y avait,

en 1919, au moins 325.000 anciens combattants qui se diront très vite « Unis comme au front », pour reprendre leur formule fétiche des congrès... et des banquets.

« Unis comme au front ». Ils auraient tout intérêt à l'être car la Belgique comptait en 1919 environ 7.400.000 habitants. Ils ne formaient qu'une assez faible minorité, moins de 5 % des Belges, c'est-à-dire beaucoup moins, proportionnellement, qu'en France, qu'en Allemagne, qu'en Grande Bretagne ou qu'en Italie dans la mesure où le gros du territoire national ayant été assez rapidement occupé – en l'espace de trois mois c'était chose faite – le processus de mobilisation n'avait pu s'exercer que périphériquement par le gouvernement belge replié au Havre à partir des réfugiés en territoire allié, des Belges de l'étranger ou des réfugiés dans les territoires occupés gagnant, de 1915 à 1918, les territoires alliés via les Pays-Bas.

Maintenant cette minorité était-elle véritablement « Unie comme au Front » ? Certes, elle avait d'une part la conscience d'avoir traversé une épreuve, une expérience à nulle autre pareille dans une vie humaine et, d'autre part, elle avait aussi conscience d'avoir non seulement traversé victorieusement cette épreuve mais aussi de figurer « du bon côté », du côté des vainqueurs. C'était sans doute suffisant pour constituer une identité collective de base, mais insuffisant pour aboutir à une communauté totalement homogène.

La formule « Unis comme au Front » n'était qu'une formule, en partie un vœu pieux à usage interne, et un slogan à usage externe par rapport à la société civile et à ses représentants. Car, au Front, ou plus largement au cours de ces quatre années de guerre, tous les soldats belges n'ont pas partagé le même destin. À côté des troupiers généralement en première ligne, il y avait tous les services de l'arrière, depuis les bureaux de l'intendance jusqu'à l'état-major et les services médicaux et sanitaires dans une moindre mesure, les unités de l'artillerie et le corps des aviateurs qui furent fort favorisés au regard de « Ceux de l'avant ».

Mais il y avait dans le contexte belge de 14-18 des éléments encore moins glorieux que « Ceux de l'arrière ».

Il y avait les prisonniers de guerre, une bonne centaine de milliers en tout, qui étaient regardés de haut parce qu'ils s'étaient laissé capturer, et il y avait encore plus regrettable avec les « internés de Hollande », c'est-à-dire une partie de la garnison d'Anvers et des unités chargées de la défense du « Réduit national » qui avaient préféré se replier vers le nord, vers les Pays-Bas, pour s'y retrouver internés pendant quatre ans et ce, dans une situation somme toute confortable. En tous cas, bien plus confortable que celle que connaissait l'armée de l'Yser et même les prisonniers de guerre.

Et puis il y avait encore une distinction qui s'opérait en se fondant sur le grade [officiers, sous-officiers, soldats] et, comme nous sommes en Belgique, celle qui s'opérait sur la distinction, la césure francophones-néerlandophones. Bien des choses ont été écrites sur ce sujet. S'il est certain que les francophones, par rapport aux néerlandophones, étaient minoritaires vu la rapidité de l'occupation de la Wallonie par l'armée allemande, cela n'avait rien d'excessif au bout du compte, même si cela engendra au fil du temps des frustrations du côté flamand... aussitôt après la guerre.

Bref, en 1919, les Anciens Combattants représentaient en Belgique une minorité sinon divisée, du moins pas très unie d'un point de vue sociologique, étant entendu qu'il s'agit essentiellement d'une sociologie spécifique au conflit et à la nature de l'armée de ce temps-là.

Néanmoins, très rapidement les « Anciens » vont se positionner dans et par rapport à la Société civile, se reconnaissant entre eux dans le partage d'une série de valeurs :

– Patriotisme : On a souffert pour la Patrie belge et « Nous avons des droits sur elle [la société belge] car nous l'avons sauvée, délivrée d'un ennemi infâme ». Cette Patrie belge est « une » et francophone au regard des bourgeois de Bruxelles, de Wallonie et de Flandre.

– On vénère le roi Albert, figure noble, portant l'uniforme, dans laquelle on se reconnaît (toute une propagande monarchiste est là pour ça) d'autant plus qu'il est là pour ça. Accessoirement, mais pas toujours, il y a à sa suite la reine-infirmière, le bourgmestre Max, Gabrielle Petit, le cardinal Mercier et, car il faut prévoir la suite, le prince Léopold, héritier de la couronne et digne successeur de son père. [Roi-officier, après le roi-chevalier.]

– Corrélation : Nous n'aimons pas l'ennemi infâme qui est « le boche », être cruel par essence et cette germanophobie sera longtemps tenace. Pour certains, ce sera *usque ad mortem*.

– [L'autre ennemi] qui est et qui sera de plus en plus l'activiste flamingant (qui a collaboré avec les Allemands à la division, à la destruction de l'État belge). Avec le temps,

l'exécration se tournera contre le Nationaliste-flamand, souvent confondu avec le flamingant.

– Ennemis plus sournois : les politiciens (et la société civile). D'abord la société civile. Comme tous les combattants confrontés pendant longtemps [plusieurs années] à des situations très dures, sinon extrêmes, les Anciens Combattants démobilisés ont eu le sentiment que « la Société d'après-guerre » ne les reconnaissait pas à leur juste valeur, éminente à leurs yeux. Dans une société d'après-guerre à la situation économique dégradée (741.592 chômeurs en février 1919 contre 34.000 en 1913), une inflation galopante et une industrie en partie démantelée par les Allemands, surtout dans la métallurgie, « les civils », qui les avaient applaudis à leur rentrée victorieuse, semblent soudain ne plus vraiment se soucier d'eux et « eux » ne les comprennent plus.

Ainsi « Le Vétéran » du 1^{er} octobre 1921 déplore : « Plusieurs copains de tranchées m'ont déjà exprimé l'ahurissement ressenti depuis l'Armistice devant la complexité toujours grandissante de la vie actuelle. Depuis l'Armistice, nous avons été stupéfaits de voir, d'entendre et de lire que toutes nos idées simplistes sont discutées, dosées, controversées et que, dans la société d'après-guerre, nous faisons figure de sauvages préhistoriques. »

Et deuxième point de ressentiment : les politiciens qui devaient relayer leurs griefs, se montrent ingrats eux aussi, n'éclairent pas l'opinion, restent sourds à leurs demandes. Et par leur simple existence, ventilés en formations politiques antagonistes, ils brisent le mythe de l'« unité nationale » inculqué ou vécu ou sublimé sous l'habit militaire.

Les anciens combattants, leurs associations en tête, ont laissé le souvenir d'une communauté civique compassée et conservatrice.

Or, en 1919-1920, pour la majorité d'entre eux, c'est au contraire d'une masse très revendicatrice qu'il s'agit, et la principale de leurs organisations, la Fédération Nationale des Combattants, se montre très militante, très active sur le terrain des revendications sociales. Il faut savoir que, lorsque les plus anciennes classes ont été démobilisées, le 22 décembre 1918, les libérés ont reçu 50 francs d'indemnités fixes plus 25 francs par année de guerre, plus un costume trois-pièces d'une valeur de 150 francs. Et tous ces gens, peu à peu, ont été rendus à la vie civile dans des conditions qui étaient rien moins que souriants. Alors, la colère. Et la structuration de ceux-ci autour d'organisations très revendicatrices, plutôt sur le plan national (A.N.C.) ou social (F.N.C.).

Tous s'entendent sur la Dotation du Combattant : une somme forfaitaire de 10.000 francs pour remettre les anciens à flot. Mais on ne sait pas très bien comment l'obtenir : pressions dans la rue ou par les relations dans

les partis traditionnels ? En attendant, les « Jass » s'organisent... et se divisent entre grosso modo, la « gauche » [la F.N.C.] et la « droite » [l'A.N.C.].

La F.N.C. sera ébranlée à la fin 1919 par le projet de déposer des listes de combattants pour les législatives de novembre. Les sections bruxelloises – contre le vœu de la majorité et des Liégeois – décident de s'engager dans la joute électorale à la suite de l'avocat W. Van Remorteel... et ils récoltent deux sièges à Bruxelles.

En 1920, rien ne bouge toujours. Des modérés de la F.N.C. se regroupent dans une vague C.G.C. aux côtés de la très nationaliste A.N.C. ... et la V.O.S. catholiques et flamingants. Et en attendant d'obtenir la Dotation, des petits groupes d'entre eux, à la sortie de l'hiver 1919-1920, descendent dans la rue, descendent sur les marchés et foires pour faire « baisser les prix », pour lutter contre les spéculateurs, parfois en coordination avec les Comités « Justice et châtement » qui fleurissent ici et là. Il y a des bagarres à Aubel, à Herve, à Clermont-Thimister en mars-avril 1920.

Comme la Dotation n'est toujours pas obtenue, un comité de liaison A.C. réuni hâtivement durant l'été coordonne une manifestation sur le Parlement le 29 juillet. L'hémicycle est envahi, plusieurs députés sont battus comme plâtre... et la Dotation est octroyée le 5 août 1920.

La F.N.C. va dès lors s'assagir et se normaliser. Après une ultime crise en janvier 1921, les sections liégeoises rentrent dans les rangs.

Pacification dans les années '20 : « Ron-Ron » de type national-démocratique et unanimiste, mais montée à la fin des années '20 de réflexes élitaires dans une fraction (minoritaire) du Mouvement Combattant menant à une contestation de droite des années '30 à l'occasion de la crise économique et de la demi-crise de régime.

Conclusion : La F.N.C. a servi à son niveau de soupape de sécurité et des relais pour obtenir non « le pouvoir aux Anciens Combattants », du moins une forme de justice sociale. Mais son horloge s'est arrêté le 11 novembre 1918.

Avec le soutien de la Province de Liège – Service Culture et de la Ville de Verviers.

